

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     | Pagination continue.  |

# LE CARDINAL GOUSSET

ARCHEVÊQUE DE REIMS (1)

---

La Franche-Comté est une région célèbre dans l'histoire de la France et de l'Église. Par sa constitution géologique, elle est prédestinée à une race forte et laborieuse; dans ses annales, on la trouve toujours fidèle aux saints devoirs de la vérité et de la justice. Peu de pays ont autant honoré leur nom. Franc d'erreur, franc de collier, ce pays a puisé, dans ses qualités naturelles et ses mérites acquis, la constance dans la foi, la fermeté dans la vertu, l'allègement de toute servitude qui ne cadre pas avec le joug de Dieu. Tour à tour gauloise, romaine, bourguignonne, espagnole et française, cette province se montra toujours, par la netteté de son esprit et la solidité de son travail, prête à contribuer au développement ou à la défense de l'Évangile. Même dans ces derniers temps, quand tout semblait concourir à perdre la France, non seulement la Franche-Comté ne céda point à l'esprit destructeur du philosophisme, mais, pour réagir contre les aberrations et les fureurs, elle suscita des apologistes et des martyrs. Disons-le cependant, plusieurs de ces controversistes trempèrent dans les erreurs gallicanes. Aussi, quand éclata l'orage révolutionnaire, quelques-uns désertèrent la défense de la foi catholique, et la Franche-Comté, qui avait résisté à César, à Charles-Quint, à Louis XIV, qui avait préféré la ruine à la capitulation, se rendit à la constitution civile du clergé. Quelques Franch-Comtois se jetèrent même plus tard dans les plus regrettables débordements de l'esprit moderne. Vers 1825, toutefois, commença un retour aux principes d'une plus saine théologie et aux pratiques de la piété envers le Saint-Siège. Ce mouvement s'était produit, dans le jeune clergé, par une sorte d'entraînement providentiel. Sous l'impulsion des Gerbet, des Doney, des Blanc, des Gaume

(1) Ce travail est un abrégé de la belle *Histoire de S. E. Mgr le Cardinal Gousset, Archevêque de Reims*, par *Mgr Fèvre*, Vicaire Général, Protonotaire Apostolique. Dans ce numéro de la *Revue* nous reproduisons intégralement la *préface* du savant auteur.

et surtout de Thomas Gousset, il devait bientôt renouveler toutes les églises de France. Nous écrivons ici l'histoire du théologien et de l'évêque qui contribua le plus puissamment à ce réveil chrétien et à cette restauration catholique.

L'histoire des évêques est, après l'histoire des Papes, un des éléments constitutifs de l'histoire ecclésiastique. Ce que le Pontife Romain est pour l'Église universelle, l'évêque l'est, proportion gardée, sous la loi de subordination hiérarchique, dans son diocèse ; l'évêque est un Vice-Pape. Mais, si tous les évêques revêtent, par l'ordination, le même caractère et possèdent, en droit, à peu près la même autorité, tous n'ont pas, en fait, le même prestige et n'exercent pas une égale influence. Les uns se bornent à administrer leur diocèse ; les autres joignent aux œuvres ordinaires de la sollicitude pastorale les entreprises diverses du zèle apostolique ; quelques-uns, s'élevant plus haut encore, personnifient en eux leur temps ou leur pays. C'est ainsi que l'histoire salue dans saint Cyprien, l'éloquent avocat des martyrs ; dans saint Hilaire, le courageux défenseur du consubstantiel ; dans saint Ambroise, un profond et doux enseignement ; dans saint Augustin, une admirable doctrine ; dans saint Anselme, une profonde philosophie ; dans saint Charles Borromée, la restauration de la discipline ecclésiastique ; dans saint Jean Chrysostome et dans Bossuet, les bouches d'or de l'Évangile, et dans chacun de ces grands évêques, le héros de son siècle.

L'évêque, dont nous entreprenons d'écrire l'histoire, appartient à cette pléiade héroïque des grands évêques. Fils d'un humble paysan, à dix-sept ans, il commençait ses études littéraires ; à vingt-six, il montait dans une chaire de théologie morale ; à quarante, il devenait grand-vicaire de Besançon ; à quarante-quatre, évêque de Périgueux ; à quarante-huit, archevêque de Reims ; à cinquante-huit, cardinal de la sainte Église. Sans recommandation de personne, par ses talents, ses œuvres, ses mérites et ses services, élevé aux plus hautes fonctions, aux plus éminentes dignités, il ne se contenta pas d'en porter noblement les charges, mais sut, par la grâce de Dieu, les surpasser encore et conquérir, parmi les évêques contemporains, le premier rang.

Par une agréable disposition de la Providence, la métropole de Reims possède le privilège, presque unique, de compter, dans la succession de ses évêques, des Pontifes qui concentrent sur leur personne les gloires d'une époque dont ils accomplissent ou représentent les plus belles œuvres. A l'aurore de notre histoire, saint Remi,

versant l'eau sur le front de Clovis, est le fondateur de la France et le créateur de la monarchie ; au milieu des combats des temps féodaux, Hincmar et Gerbert soutiennent les intérêts de la science, du droit et de la sage politique ; à l'affranchissement des communes, Guillaume de Champagne dresse le prototype des chartes de liberté ; aux premières convulsions de la réforme protestante, Charles de Lorraine, la tête du parti dont son frère était le bras, sauve la foi de la France ; et, pour abrégér, de nos jours, Thomas Gousset, digne successeur de saint Remi, d'Hincmar, de Gerbert, de Guillaume de Champagne et de Charles de Lorraine, s'élève par son génie des affaires, par sa parfaite connaissance de la plus exacte théologie, par son infatigable énergie à en poursuivre la propagation et à effectuer les redressements nécessaires, au rang de restaurateur de nos églises et de la France. C'est, du moins, l'hommage que lui a rendu la Chaire Apostolique et que vont justifier ces pages.

L'histoire du cardinal Gousset pourrait être l'histoire de l'Église en France depuis 1830, ou du moins, l'histoire du réveil catholique et de la rénovation romaine, qui se poursuit avec des formes diverses depuis cette date. Cette histoire ne peut s'écrire encore dans tous ses détails et avec une scrupuleuse exactitude, d'abord parce que les documents privés ne sont pas tous tombés dans le domaine public ; ensuite, parce qu'il existe, pour ne pas éveiller de justes plaintes, des particularités à taire. Provisoirement, on ne peut que préparer, par des études spéciales, les compositions de la grande histoire, qui viendra, comme il plaît à Dieu, quand elle sera plus nécessaire encore à la postérité.

A l'heure présente, l'histoire du cardinal Gousset, réduite aux plus modestes proportions, doit faire connaître les particularités de sa vie, le sens de ses œuvres, l'autorité de ses actes et constituer une monographie où l'on voit revivre l'attrayante et grande figure du prélat qui fut, de son temps, le directeur moral du clergé, le conseiller de ses frères dans l'épiscopat, l'oracle de la Chaire Apostolique. — Nous disons *l'histoire*, car il ne s'agit pas, pour nous, d'écrire simplement une biographie et de recueillir des anecdotes. Non que nous contestions les agréments et l'utilité de ces élucubrations faciles ; le cardinal de Reims, de son vivant, était déjà légendaire ; bon et spirituel comme il était, il se complaisait au milieu du peuple dont il était l'enfant ; il en avait gardé le bon sens, les goûts et le génie ; et quand il fut devenu prince, il conserva toujours, pour ses amis, dans une simplicité attrayante, les tendresses du cœur. En parcou-

rant les détails de sa vie, il serait donc aisé de recueillir une multitude de traits intéressants ; tel n'est pas l'objet de notre travail. L'histoire est la connaissance, exacte et profonde, des événements qu'accomplit, dans l'Église, pour le bien de l'humanité, l'initiative de l'homme, avec le concours de Dieu. Nous voulons étudier le cardinal dans le rapport qui rattache sa vie à l'histoire ; nous voulons le présenter, comme homme, comme professeur, comme auteur, comme archevêque, tel qu'il fut, avec la supériorité de son mérite et de ses actes ; tel que le devra voir la postérité dans les lignes saillantes de sa grandeur, dans l'éclat réel de son influence et la gloire incontestée d'une victorieuse réaction.

Ce qui caractérise, en effet, l'archevêque de Reims, c'est qu'il fut par la science théorique et pratique, par la théologie purifiée et appliquée, l'adversaire convaincu de toutes les illusions, de toutes les opinions fautives, de toutes les erreurs des écoles de théologie et des administrations diocésaines ; ce qui le grandit et l'honore devant l'histoire, c'est qu'il entra dans la carrière comme un athlète ; qu'il remporta autant de victoires qu'il engagea de batailles, et abattit de sa puissante main tous les préjugés qui, depuis trois siècles, abusaient la France. D'autres avant lui, d'autres à côté de lui et au-dessous, d'autres après lui ont mis la main à ce grand ouvrage ; Thomas Gousset est le premier qui ait parfaitement déterminé la tâche à remplir ; le premier qui se soit placé à ce vrai point de vue pour l'absoudre ; et s'il n'a pas tout fait par lui-même, par ce qu'il a fait et par ce qu'il a fait faire, il a été, pour la rénovation des églises de France, comme le légat-né du Saint-Siège et le grand ouvrier de Dieu.

Au commencement du siècle, le *Génie du Christianisme* avait causé un bien immense, mais occasionné quelque mal. Le chevalier breton, Chateaubriand, avait vu tous les esprits se précipiter dans le cercle encyclopédique plein de charme, qu'il avait opposé au cercle moqueur de Voltaire ; on s'y était enfermé dans les douceurs d'une modeste victoire. Il restait acquis que le christianisme n'a pas d'égal pour les besoins de l'imagination et les jouissances de la sensibilité ; que cette religion est la plus belle et la plus aimable ; mais on n'était presque pas entré dans la sphère plus rigoureuse des croyances et des vertus. De la sphère religieuse on ne tarda même pas à descendre dans cette basse fièvre et cette somnolence sensuelle dont les alternations caractérisent la religiosité la plus fade, quand elle n'est pas funeste. Il est vrai que deux hommes

cherchèrent à rompre cet état mortel, et en continuant l'œuvre de Chateaubriand, à la pousser dans les voies plus vraies de la perfection chrétienne ; j'ai nommé Lamennais et J. de Maistre. Le premier fut donné de Dieu aux églises de France après un siècle et plus de stérilité et de révolutions. La voix suave de Fénelon s'était éteinte dans les ébranlements sourds du temple ; elle se réveilla dans les rugissements de ce lion. Toute la terre en fut émue et n'a pas cessé de l'être. Son génie, non moins solide qu'éloquent, renouvela toute la face du champ de la doctrine. Mais ayant voulu soumettre le Pape dont il tenait sa victoire, et remplacer le roc de Saint-Pierre par les flots de la démocratie, ce prêtre tomba dans un abîme qui se ferma sur lui à jamais. De Maistre s'appuya sur de meilleurs principes et avec une plus haute inspiration. Son livre *Du Pape*, le plus éloquent du dix-neuvième siècle, après le *Génie du Christianisme* et l'*Essai sur l'indifférence*, est autrement complet et solide. Ce n'est plus avec le sentiment seul ou la raison universelle qu'il nous établit dans le christianisme, c'est avec la foi ; et il ne la fait pas reposer sur un homme ou sur l'humanité, mais sur Dieu et sur sa parole positive. Le Pape, vicaire de Jésus-Christ, est pour lui le pivot divin de la religion, qui est elle-même le pivot du monde et des événements de l'histoire. Si orthodoxe pourtant qu'il soit dans sa politique, de Maistre n'est pas tout à fait théologien et philosophe. Dans les beaux demi-jours qu'il a fait poindre à nos yeux, il y a quelque chose de superficiel et de contestable ; on ne voit pas encore tout l'éclat du soleil.

Telles étaient les voies suivies en France, de Voltaire à nos jours, avec des modifications diverses de pensées et de langage. On avait fait de la poésie avec Chateaubriand, de la démocratie avec Lamennais, de la haute politique avec J. de Maistre ; je ne sache pas qu'on ait encore fait du catholicisme pur avec Rome et de la théologie avec une science irréprochable. L'œuvre de Dieu pour le bonheur de la France marchait, mais avec des lacunes et des défauts qui ne lui permettaient point d'aboutir.

Thomas Gousset la prit à ce point, et en débarrassant de leurs infirmités les œuvres antérieures, en y ajoutant quelque chose de plus complet, de plus vivifiant, de plus fort, entreprit ce qu'essaie et espère tout homme de pensée : la conquête de son pays à la vérité. Thomas n'avait point reçu de Dieu la plume du dernier soldat de l'épopée vendéenne ; mais il avait reçu une langue précise, claire, où tout se subordonne au mérite souverain de l'exactitude ;—Tho-

mas n'avait point reçu la terrible éloquence du tribun des masses ou de l'orateur des évêques ; il avait reçu le genre d'éloquence qui fait prévaloir dans les assemblées ecclésiastiques la connaissance des choses, la profondeur de la science et l'accent de l'autorité ;—Thomas n'avait point reçu ce tact métaphysique pénétrant, mobile, enflammé, du philosophe savoyard ; il avait reçu ce sens droit qui ne laisse rien aux préjugés ou aux erreurs et ramène tout à la vérité pure ; Thomas Gousset avait reçu de Dieu, à un degré éminent, toutes les qualités assorties à sa mission de réformateur ; ses défauts, non moins que ses qualités, devaient aider à son plein triomphe. Thomas possédait, en outre, ce que ne possédèrent ni Chateaubriand, ni Lamennais, ni même Joseph de Maistre, le grand sens de l'humilité ; il fut un prêtre de Jésus-Christ qui n'admit rien de l'homme, un docteur qui n'emprunta point à la science ses principes et ses théories. Thomas fut un théologien romain qui fit sortir des constitutions pontificales tout son savoir théologique et y prit sa force de thaumaturge. Les Saintes Écritures et les Décrétales : voilà ses oracles. Thomas possédait encore ce que ne possédèrent ni les solitaires de la Chesnaie et de la vallée aux Loups, ni le philosophe savoyard transporté de son riant berceau des Alpes au milieu des glaces de Saint-Petersbourg ; il dut, comme professeur et comme évêque, joindre l'action, à la spéculation, prendre l'exacte mesure des hommes et des choses, et puiser dans la modération le secret de la puissance. Aucun écrivain ne jouit d'une lucidité plus vaste, d'une science plus tranquille ; aucun ne fut plus riche en tout genre d'érudition et plus fort pour une sage conduite.

Une autre chose le distingue encore : c'est l'étendue de son champ d'opération. Chateaubriand, de Lamennais n'argumentent guère que contre les encyclopédistes ; de Maistre combat encore contre les jansénistes et les gallicans, mais sans remonter bien haut, ni descendre dans les détails. Thomas Gousset prend corps à corps toute la tradition d'erreurs depuis la Pragmatique Sanction de Bourges jusqu'au synode de Pistoie et aux actes schismatiques du clergé constitutionnel. Libertés de l'Église gallicane, déclaration de 1682, constitution civile du clergé, propositions de Jansénius, de Baius et de Quesnel, ouvrages de Richer, de Marc-Antoine, de Dominis, de Dupin et de Fébronius, il n'oublie rien ; faits, principes, conséquences, explications, tout tombe sous sa maîtresse critique. Thomas argumente même contre Bossuet, cette colonne d'airain de la Sorbonne, toute ardente d'éloquence, sur laquelle Condé aurait voulu essayer

sa main si forte aux batailles. Certes, le respect et l'amour ne lui manquent pas envers un tel adversaire, mais il l'emporte de haut par la science. Sa théologie fait, dans les idées religieuses, une révolution complète ; et après avoir approfondi son enseignement, il faut confesser que la théologie gallicane était, depuis trois siècles, une conspiration contre l'esprit et les droits du Saint-Siège Apostolique, un instrument, non pas d'édification, mais de ruines également funestes à la religion et à la patrie.

L'histoire du cardinal Gousset doit être le reflet de cette grandeur ; elle doit nous montrer l'auteur de soixante-douze volumes, poursuivant à travers les sphères du dogme, de la morale, de la liturgie et du droit canon, toutes les observations du particularisme français ; elle doit nous montrer l'évêque effectuant, dans l'administration des diocèses, les réformes préconisées par ses ouvrages. A coup sûr, elle ne doit point oublier sa personne et les agréments propres qui la distinguent ; elle doit moins encore oublier l'évêque, les qualités de sa prélature et les œuvres de son zèle ; mais elle doit, avant tout et par-dessus tout, montrer, dans Thomas Gousset, le docteur et le réformateur ; elle doit descendre au fond de tous les problèmes dont il a dicté et imposé la solution victorieuse ; elle doit saisir la physionomie de ses controverses, les caractères de son enseignement, les conditions de ses œuvres rénovatrices. Gousset est là tout entier, dans la splendeur rayonnante de ses doctrines et de ses actes.

Nous avons étudié à ce point de vue l'histoire du cardinal Gousset. Bref sur ce qu'il a de commun avec tout bon évêque, nous avons analysé et décrit ce qui lui donne sur tous les autres une éclatante supériorité et le met au niveau des plus grands évêques honorés par l'histoire. Nous ne dirons rien des peines qu'exigeait ce travail ; nous n'avons reculé devant aucune pour réunir les matériaux nécessaires, les compiler et les coordonner. Notre tâche, il est vrai, a été singulièrement facilitée par la bienveillance gracieuse avec laquelle on a voulu, à Reims, à Besançon et à Périgueux, coopérer à notre dessein. Malgré tous les concours, elle offrait encore des difficultés ; nous ne nous flattons pas de les avoir toutes évitées ou résolues ; nous sommes du moins assuré de n'avoir rien écrit dont nous ne puissions fournir la preuve ; et si nous heurtons quelque divergence d'opinion, peut-être pourra-t-on regretter, on ne pourra pas contredire. L'histoire est sauvée quand elle dit la vérité.



L'histoire de l'Église comptait déjà dans ses fastes plusieurs Thomas, notamment Thomas l'apôtre, Thomas d'Aquin, Thomas de Cantorbéry et Thomas de Villeneuve ; notre Thomas complète ce groupe hagiologique. S'il ne fut pas incrédule comme l'apôtre, il ne fut pas non plus crédule, et s'il exige la foi, c'est à bon escient ; s'il ne fut pas, comme le docteur angélique, un prince de la philosophie et de la théologie, du moins il offrit à son siècle, avec un vrai génie, l'enseignement positif et pratique réclamé par l'état des esprits ; s'il ne fut pas martyr, comme l'archevêque de Cantorbéry, il défendit les mêmes principes et les confessa sous la pourpre ; s'il ne fut pas orateur comme l'archevêque de Valence, il l'égala par la charité et le surpassa par la doctrine. La gloire de notre Thomas durera autant que l'Église.

Son histoire paraîtra à propos et, croyons-nous, fort utilement, au moment où s'annoncent les histoires des Mathieu, des Pie, des Dupanloup et des Darboy. Ces hommes ont été des chefs en Israël ; quelques-uns ont été représentants d'opinions différentes et même contraires. Il importe qu'on les présente dans la sincérité de leur rôle et la loyauté de leur physionomie. Ces types divergents, en se rapprochant, s'éclairent, et peut-être s'illustrent ; surtout par la divergence de leur conduite et l'opposition de leurs principes, ils offrent à la génération présente de graves leçons. L'homme est moralement si paresseux qu'on ne saurait trop préciser ce qu'on lui demande ; il est si sujet aux illusions que la moindre erreur, ou le moindre vide dans la vérité qu'on lui intime, suffit pour qu'il cherche à s'échapper. Dans les temps de crise plusieurs se laissent, même dans l'Église, trop facilement énerver par la flatterie ou réduire à l'inaction par la menace. Il y a d'ailleurs, en tout temps, des hommes qui croient devoir n'user de leur intelligence qu'avec mesure et de leur cœur qu'avec retenue. Peu comprendre, peu savoir, peu dire est pour eux la science suprême, surtout de la vie ; ils s'inquiètent moins d'accommoder les principes que les hommes et de faire de la théologie que de la politique. Les esprits à qui sourit tout élément de bien ont toujours prisé à leur valeur ces qualités secondaires, qui réussissent dans le maniement des choses humaines, là où de plus puissantes viendraient échouer. Le tort est de présenter des mérites de second ordre comme les modèles de l'intelligence et du dévouement. Il n'est pas séant que les hommes les plus aptes à l'application se fassent les princes de l'enseignement ; qu'ils s'emparent du gouvernement quand ils sont nés pour les petits rôles et

de la doctrine quand ils sont aptes aux affaires ; et que, parce qu'ils n'offusquent personne, ils se croient les oracles du monde. Si l'on en référerait à ces tristes prétentions, la grande chose, dans le service de Dieu, ne serait pas d'obtenir sa gloire et de procurer le salut, mais de ne pas se créer des ennemis. Plus on serait habile à éviter la vertu, plus on serait vertueux. Sur cette base, faire un pas en avant est une faute ; tenter une réforme, un crime ; prendre une position à l'ennemi, en perdre plusieurs pour soi-même ; prévoir l'avenir, une fatale inquiétude ; et remuer le passé, une perturbation sacrilège. Que l'histoire soit scellée de sept sceaux ; que la philosophie s'arrête à Descartes ; que la théologie ne dépasse pas les oracles de l'infailible Bossuet ; que l'économie sociale soit livrée aux gens charnels ; que les causes des grands orages d'où nous sortons, ou plutôt dans lesquels nous allons rentrer, ne provoquent pas trop de recherches ; qu'on en parle en gros, avec des phrases nuageuses et pas trop brûlantes ; que dans les questions religieuses tombées sous les empiètements laïques, nous acceptions les opinions flottantes de nos ennemis ou les dogmes risqués de nos amis, en réclamant un peu pour la forme contre les plus criants excès et les plus énormes impiétés ; qu'on fasse une fusion de toutes les doctrines soi-disant honnêtes et qu'au lieu d'obéir à l'Église, on se donne le droit de lui commander ; qu'on garantisse surtout les méchants des coups des apologistes les plus forts ou les plus braves ; qu'on arrête le jeune David, s'il veut sortir avec sa fronde et qu'on cache les pierres du torrent pour qu'il n'en mette pas dans le front de Goliath : voilà le programme d'une sagesse très contente d'elle-même, très lucrative, mais abominable devant Dieu.

On veut donc modérer le zèle, parce qu'on n'en a pas ; on veut mesurer le génie, parce qu'on ne peut pas en avoir ; on veut édulcorer la piété, pour épargner aux hommes du monde ce qu'on appelle de fâcheux scandales. Nous laissons au grand Paul ses chaînes, sa croix et son éloquence, nous resterons hommes d'ordre dans nos places, cherchant à plaire aux hommes et même à Jésus-Christ.

Notre Thomas se dresse contre tous ces abaissements. Par ses combats comme par ses actes, il est le modèle des chrétiens, le modèle du prêtre, le modèle surtout des évêques. Jamais il n'a pactisé ni avec l'erreur qui est la mort, ni avec l'ennemi, qui est l'ouvrier de la mort. D'une piété forte comme ses convictions, il ne s'est jamais donné envers l'adversaire aucun tort ; il n'a point commis, devant l'obstacle, le péché d'impatience ; mais il a mesuré d'un

grand regard, toute sa tâche et il a marché toujours à son intégral accomplissement. Controversiste, il a jeté des bastions d'avant-poste dans tous les camps hostiles ; évêque, il a bâti des forteresses dans l'enceinte de Sion ; c'est pourquoi il s'élève comme un phare, éclairant des positions que nous saurons garder et atteignant, même ici-bas, à toutes les grandeurs de la pensée et de l'action : *Qui fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cælorum.* (Matth., V, 19.)

MGR. FÈVRE.

## A NOS POÈTES

---

Le public dédaigne vos chants, poètes, il n'aime point les accords de votre lyre ; allez-vous cesser de chanter pour cela, allez-vous entonner votre hymne d'adieu ? Gardez-vous en bien, vous causeriez trop de joie à vos détracteurs. Si vos accents ennuiet les méticuleux, les critiques politico-littéraires, les indifférents, chantez pour les artistes, pour les amis de l'art et du beau. Ils ne sont pas nombreux mais ils comprennent ! ils entendent vos pleurs dans l'élégie, vos ris dans vos gais refrains, ils cueillent avec amour les strophes de vos romances, la fleur de vos poèmes.

Votre voix pour eux, c'est celle du rossignol dans le bocage, elle est pleine de mélodie, pleine de trilles, elle leur rappelle les perles de l'aurore, les rougeurs du crépuscule, les fleurs et les rayons ensoleillés. Le feu sacré vous inspire, gravissez sans crainte le mont Parnasse. Et vous, jeunes rimeurs, qui brûlez d'imiter ceux qui se sont fait un nom dans la poésie, essayez vous longtemps dans l'ombre, suivez le précepte de Boileau :

Hâtez-vous lentement, et, sans perdre courage  
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,  
Polissez-le sans cesse et le repolissez :  
Ajoutez quelquefois et souvent effacez.

Puis, quand votre talent aura mûri, quand il aura acquis toute sa souplesse et toute sa force, sortez des banalités du genre, des sujets usés, lancez votre nacelle en plein chenal ; ne craignez plus les flots écumants du grand fleuve, vous avez côtoyé assez longtemps la rive, votre bras est maintenant viril, l'heure est venue : il faut quitter les roseaux du bord et entreprendre la grande traversée.

Ne méritez pas le reproche qu'un littérateur français adressait récemment à l'un de nos poètes canadiens à l'occasion de la publication d'un volume de poésies : " Tout cela est joli, bien joli, mais ce n'est pas assez canadien."

Soyez poètes, mais soyez des poètes vraiment canadiens : que l'on retrouve dans vos vers, le grandiose de nos forêts, la majesté de nos fleuves, les brumes de nos chûtes, les échos de nos grands bois et de nos temples vénérés. N'allez pas vous bercer sur la Seine en compagnie de Mme Deshoulières et de ses brebis. La France a eu assez de poètes pour chanter ses rives et ses pelouses. Quand on peut s'enorgueillir d'avoir possédé : Corneille, Racine, Lamartine et Victor Hugo on se passe aisément des peintures fantaisistes de poètes, d'une plage lointaine. Encore une fois, que votre muse soit canadienne comme celle de Crémazie, comme celle de Louis Fréchette dans la *Légende d'un Peuple*, mais si vous imitez ce dernier, instruits par la carrière accidentée de sa barque, n'allez pas donner sur les mêmes écueils, endommager votre nacelle sur les mêmes récifs. Soyez comme la vigilante abeille qui ne butine que les fleurs qui rendent son miel doux comme le nectar et fuit ces brillantes et riches corolles aux parfums menteurs et dont le suc a l'amertume du fiel.

Que le travail ne vous rebute point. Voyez Crémazie ; annonçait-il dès ses premiers essais le poète populaire que l'on sait ? les premiers accents de sa lyre laissaient-ils deviner le chantré du *Drapeau de Carillon* ? Lisez sa première poésie intitulée : " Le premier de l'an 1849 aux abonnés de " *l'Ami de la Religion et de la Patrie* " (c'était le nom d'un journal publié alors à Québec par M. Stanislas Drapeau) vous resterez stupéfaits, tant les règles les plus élémentaires de la poésie, y sont sacrifiées.

Comme bien l'on pense cette pièce ne valut guère de compliments à son auteur et le "*Fantasque*" toujours satirique et pointilleux ne laissa pas passer la balle sans l'attraper au bond. Aussi l'on pouvait lire dans son numéro du 20 janvier 1849, l'appréciation suivante du premier essai poétique de Crémazie.

" Ce chef d'œuvre que j'appelle poésie par complaisance pour son  
 " auteur contient deux cent dix lignes où l'on voit huit ou dix rimes  
 " masculines de suite et autant de rimes féminines et des vers de  
 " quinze pieds. Il est à regretter que de semblables productions  
 " voient le jour et passent à l'étranger qui aura une bien faible opi-  
 " nion du mérite de nos poètes. . . . De grâce, MM. les rimailleurs,  
 " abstenez-vous de faire des vers puisqu'Apollon ne peut pas vous  
 " inspirer ! Pourquoi vous fatiguer le cerveau pour de semblables  
 " productions ? pourquoi vous arracher les cheveux pour de telles  
 " rimes ? pourquoi vous frapper la tête pour en tirer d'aussi mau-

“vais vers. Ecrivez plutôt en prose et quelque mauvaise que soit celle-ci, on la lira sans vous en faire de reproche, car tout le monde, quand il le faut, écrit en prose tant bien que mal.”

Aujourd'hui, celui qui débiterait ainsi ne s'en relèverait jamais. Pas une revue ne voudrait accepter de la prose rimée de cette façon. C'est que depuis 1849 la littérature canadienne s'est développée et il y a progrès sur toute la ligne. Nous ne sommes plus à l'époque où les ouvrages français ne parvenaient au Canada que quatre ans après leur apparition en France, où l'on regardait comme un heureux mortel celui qui pouvait se procurer l'un de ces livres, où l'on copiait tous les volumes que l'on pouvait découvrir et cela au point qu'un comte de fabrication canadienne, cela ne gêne rien, se vantait un jour d'avoir ainsi copié cent gros volumes durant sa vie. Aujourd'hui les relations commerciales et littéraires avec la France ont des facilités inouïes et il en est résulté que notre public est devenu de plus en plus difficile en littérature. Que ceux qui aspirent à suivre Fréchette et Crémazie ne se hâtent donc pas trop à publier leurs premiers essais, surtout si le nombre et la mesure ne leur sont pas très familiers. Il suffit d'un oubli de ce genre pour compromettre à tout jamais leur vocation de poète.

N'allez pas croire aussi que la poésie a dit son dernier mot au Canada, que les poètes dont il s'honore ont atteint le point culminant de la poésie canadienne; que leurs successeurs pourront bien les imiter mais jamais les atteindre et encore moins les dépasser dans leur essor. On a beau dire, la littérature canadienne ne fait que commencer et ce n'est pas dans l'espace d'un siècle qu'une nation parvient à l'apogée de sa gloire littéraire. En France depuis les premiers essais des troubadours et des trouvères jusqu'au grand Corneille, ou si l'on aime mieux jusqu'à Victor Hugo, il y a une marge de plusieurs siècles; au Canada, depuis le “*Tableau de la mer*” de M. Jean Taché, écrit vers 1732 jusqu'à la “*Légende d'un Peuple*” de M. Fréchette, la marge n'est pas même de deux siècles. Cela prouve que nous avons encore une vaste carrière devant nous. Sans doute, pour que notre littérature parvienne à sa maturité, il lui faudra moins de temps que n'en avait requis celle de la mère-patrie, puisque la langue que nous tenons de la France était loin du berceau quand nos premiers poètes commencèrent à chanter, tandis que la langue française avait eu à subir auparavant le feu de bien des creusets pour se débarrasser du latin et des idiomes barbares qui l'empêchaient de reluire de son plus bel éclat

Il n'en est pas moins vrai que notre littérature fera des progrès, car il lui en reste encore beaucoup à faire si nous en croyons M. René Bazin, qui disait il n'y a pas encore très longtemps " M. Ernest Gagnon est un fin lettré et M. l'abbé Casgrain tout de même et " j'en connais bien d'autres qui sont lettrés sur les bords du Saint-Laurent, plus ou moins fins, comme de raison. Car je ne veux pas vous louer sans mesure et vous dire que je vous crois arrivés à l'âge d'or de votre littérature canadienne, *vous commencez à peine à avoir une littérature nationale.*"

De ce que nous avons aujourd'hui moins de nouveaux écrivains que par le passé il ne faut pas en conclure que c'est une ère de décadence qui commence pour notre littérature. Souvent cet état de repos est un bon signe ; les bonnes idées fermentent pour éclater un jour avec plus d'éclat, d'originalité et de sublimité. Qui sait si notre époque n'est pas une période d'accalmie qui nous permettra de saluer bientôt la plus brillante des renaissances ? On dirait qu'il y a déjà des indices précurseurs de ce grand jour dans l'air. Ne voyons-nous pas depuis quelque temps un réveil littéraire se manifester autour de nous ? nos vieilles revues rajeunissent, de nouvelles viennent demander au soleil un rayon de vie. Nos journaux offrent des primes aux littérateurs canadiens : pourquoi le poète qui a chanté le réveil de la nature ne célébrerait-il pas bientôt aussi le réveil de la littérature ?

A l'orient, là-bas, dans des blancheurs d'aurore,  
 Une lueur plus vive annonce le soleil ;  
 La brume se disperse, et monte, et s'évapore,  
 Le pic altier des monts lentement se colore,  
 Bientôt va sonner le réveil !

Oui, elle va sonner cette heure si vivement désirée, elle va sonner, mais en attendant, poète, il te faut préparer un hymne digne d'elle ; tu ferais triste figure si, au moment où tout chantait dans la nature, toi seul demeurais silencieux. Eh quoi, les oiseaux gazouilleront dans les bocages, les ruisseaux murmureront sur la pente des pelouses, les laboureurs ensemeront leurs domaines en entonnant un mâle refrain, les jeunes vierges cueilleront des roses blanches en répétant un doux cantique et ton luth resterait ignominieusement suspendu près de ton foyer, sans voix et tout sombre de poussière ! Non ! il ne sera pas dit que tu auras baissé ton noble drapeau devant

tes détracteurs ; ils sont nombreux, soit, mais accepte vaillamment la lutte, cultive le beau, le beau résultant de l'alliance de la religion et des lettres, le beau qui inspirait David dans ses psaumes, Lamartine dans ses "*Harmonies poétiques et religieuses*" et ton drapeau reviendra un jour victorieux du combat en faisant briller du plus vif éclat sur ses plis immaculés, cette croix miraculeuse, cette croix de lumière et d'espérance qui apparut autrefois au grand Constantin et ces lettres de feu écrites par Dieu même sur un ciel d'azur :

"Hoc signo vinces !"

CHS-M. DUCHARME.



## AU PAYS DES OUANANICHES

---

Grâce à la compagnie du chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean, grâce à la *Constructing Company*, grâce au gouvernement fédéral, au gouvernement local, au gouvernement municipal, grâce à moi, actionnaire du défunt chemin Gosford, à lisses de bois, le voyage au pays des Ouananiches se fait maintenant avec une extrême facilité. Les trains du chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean arrivent et partent à la minute ; les chars-palais *Roberval* et *Jacques-Cartier* sont d'élégants boudoirs, et l'organisation toute entière de la voie est parfaite.

Aussi le voyage du lac Saint-Jean est-il devenu le voyage à la mode. Les dames parlent maintenant de Métabetchouane, du Cran des Sauvages et de la Pointe-Bleue, entre deux coups d'éventail, exactement comme elles parlent de Cacouna, de Kamouraska et de New-Port.

Roberval fait pâlir la Malbaie ; les deux cents îles de la Grande-Décharge—naissance du Saguenay—laissent loin derrière elles les Mille-Iles, plus ou moins bien comptées, du lac Ontario.

Mais ce qui est d'un charme absolument nouveau, c'est le trajet à travers la chaîne des Laurentides, ces terrains archaïques plus anciens qu'aucune des autres formations du globe terrestre.

Il faut venir dans le Nouveau-Monde pour trouver ce qu'il y a de plus vieux sur la terre.

Ce sont les savants qui l'ont dit.

Il y a, sur les bords de la rivière Batiscan, le long du chemin de fer, trois ou quatre promontoires qui ressemblent étonnamment aux caps Trinité et Éternité. Puis viennent des lacs, des lacs et encore des lacs.

Ça et là on aperçoit quelques huttes dans la forêt. Elles sont habitées par des chasseurs et des trappeurs qui réalisent trois ou quatre cents piastres par an à vendre des peaux d'orignaux, de caribous et de castors.

Les lacs fourmillent de truites et de brochets, mais seul dans cette région du Nord, le lac Saint-Jean, le "lac plat" des Montagnais

(*Piecouagami*), récèle le petit saumon appelé ouananiche. Prononcez *ouâ*, long,—*nâ*, long,—*niche*, bref : *ouânâniche*.

L'embouchure de la Métabetchouane (rive droite) avait été choisie par les missionnaires Jésuites pour y faire leur résidence. J'ai vu, il y a un quart de siècle, ce qui restait de leur petite chapelle ; j'ai eu peine, il y a quinze jours, à en reconnaître l'emplacement.

Quel admirable site que cette embouchure de la Métabetchouane, avec son beau havre et l'horizon immense du lac que l'on aperçoit entre deux pointes de terre surmontées de grands ormes !

Les Jésuites avaient eu un coup-d'œil de maître en fixant là leur résidence. Plus tard on plaça tout auprès un des "postes du Roi," et, par la suite, un des postes de la Compagnie de la baie d'Hudson.

Voulez-vous poursuivre la route à droite ? Voici Saint-Jérôme, avec ses larges grèves de sable fin, avec aussi son hospitalier et aimable curé ; voici la rivière Kouchepeiganiche, puis la Kouchepeigane, appelée aussi la Belle-Rivière.

Voilà Saint-Gédéon de Grammont. Église et presbytère fraîchement construits. Tout ici est propre et bien tenu. Vous pouvez cueillir des roses dans le parterre du presbytère de Saint-Gédéon comme dans celui du presbytère de Saint-Jérôme. Les curés qui savent si bien faire fleurir les vertus dans leurs paroisses, savent aussi y faire épanouir les fleurs, ces "sourires du bon Dieu," comme dit Louis Veillot.

Mais nous commençons à entendre les grandes voix des rapides de la Décharge du Lac : voici l'île d'Alma ; voilà "la grande glissoire" (5841 pieds) où les billots passent avec une rapidité vertigineuse.

Saluons le dévoué curé de Saint-Joseph ; traversons Alma et rendons-nous à la Grande Décharge, large ici de plus d'un mille. Une plate-forme en bois, placée sur deux chaloupes, sert à traverser bêtes et gens. Nous voici dans les îles !

Autour de nous sautent les ouananiches et les brochets. Le rapide des Cèdres, situé en aval, fait entendre son mugissement monotone, grave, profond, solennel.

Remontons un peu la Décharge ; entrons dans quelques-uns des milliers de canaux que forment ces îles charmantes, corbeilles de feuillage qui se reflètent dans l'onde à la surface unie.

L'eau est comme un miroir et paraît immobile, bien que le courant soit assez rapide.

Les flôts succèdent aux flôts, qui s'enfuient, "poussés vers de nou-

veaux rivages." Cette constante mobilité de l'onde me rappelle ce que saint Augustin disait du temps. On peut parler du passé : il est bien le passé ; on peut parler de l'avenir : il est bien l'avenir ; mais le temps présent, où est-il ? On veut le fixer et il s'échappe ; on en parle et déjà il est devenu le passé.

Ces îles couvertes d'une sauvage végétation sont pleines de fraîcheur et forment un paysage voisin de l'idéal.

Pourquoi l'homme est-il ému à la vue des choses insensibles ? Pourquoi aime-t-il cette grève solitaire, ce flot voyageur, ces îles, ces forêts ? Pourquoi aussi se sent-il parfois triste quand l'air est embaumé et que la nuit brille de tous ses feux ?

C'est que l'homme a été fait pour Dieu et que tout ce que Dieu a créé porte l'empreinte de sa main adorable. C'est que l'homme a la nostalgie du ciel.

Des esprits que n'éclairait pas la foi se sont troublés de cette émotion que faisait naître en eux les choses inanimées, et ils ont voulu diviniser la matière. Ils attribuaient leur émotion au rocher, à la fleur, à l'océan, tandis qu'ils devaient l'attribuer à leur âme elle-même, faite à l'image de Dieu, faite pour aimer Dieu, et qui se sentait remuée à la vue d'un objet portant l'empreinte divine.

Abordons au Nord.

*Mistouk* (Grand Pin), mission chérie du jeune curé de Saint-Joseph d'Alma, je salue ta terre féconde où la roche est inconnue ; je chante la probité, le courage et la foi de tes habitants !

Quel beau linge blanc on trouve dans ces *campes* en bois rond que je croyais si dénués !

En 1883, une dizaine d'hommes arrivaient à Saint-Joseph d'Alma pour y faire leurs Pâques. Ils venaient de la rive nord de la Grande Décharge, de *Mistouk*, et personne dans la paroisse n'en avait entendu parler. Aujourd'hui il y a deux cent quatre-vingts âmes, cinquante familles, au nord de la Décharge. Une chapelle y a été bâtie et on y dit la messe une fois par mois. La semaine dernière, une vingtaine d'enfants de la mission naissante ont fait leur première communion.

Nous sommes ici presque au bout du monde civilisé. Un peu plus à l'ouest, cependant, nous trouvons des colons courageux qui vont plus vite que le chemin Archambault, plus vite que le gouvernement.

Ils sont établis à Taillon, non loin de la Péribonka, cette rivière aux eaux abondantes, large de plus d'un mille à son embouchure, et qui, comme les rivières *Mistassini*, *Achamachouane* et les autres

rivières que j'ai nommées plus haut, se déverse dans le lac Saint-Jean.

Les bancs de sable blanc des grèves du nord du lac ont fait longtemps croire que cette rive nord était impropre à la culture. On sait aujourd'hui que la vraie vallée du lac St-Jean, la vallée de l'avenir, la vallée fertile, immense, à perte de vue, c'est celle du nord du lac. Les colons de Normandin, de Ticouapé, de Saint-Méthode, de Saint-Félicien vous diront cela.

Faut-il faire le tour du lac ?

Non, puisqu'il n'y a plus de chemin.

Curé Labelle, encore quelques milles de route forestière, dans le nord et dans l'ouest, s'il vous plaît ! Puis, un pont sur la Grande Décharge : M. Dumais vous indiquera le bon endroit. Montrez que vous êtes toujours l'homme du Nord, le roi du Nord !

Revenons sur nos pas, mais non sans signaler des dépôts de matière colorante—ocre ou terre d'ombre—le long de la Mistouk.

On a inauguré mardi dernier, 7 août, par un pèlerinage à la Bonne Sainte-Anne, l'embranchement du chemin de fer qui conduit à la Métabetchouane, à quelques pas du cimetière de l'ancienne mission des Jésuites.

Pauvres Pères Jésuites ! ils mettaient de longues semaines à faire, en canot d'écorce et à pied, ce trajet de Québec au lac Saint-Jean, que l'on fait aujourd'hui en neuf heures, assis ou mollement couchés sur des sièges couverts en velours.

Le sifflement de la locomotive vient troubler le silence du champ des morts qui rappelle vos travaux apostoliques, ô Dequen, Dreuillettes, Albanel, Dablon, Crépieul, fils de la France chrétienne, porteurs de la Bonne Nouvelle, courageux pionniers de la Foi ! Pardonnez cette sorte de profanation et bénissez la foule qui passe : ce sont des pèlerins, ce sont des chrétiens qui connaissent vos noms et vénèrent votre mémoire !

Saint-Louis de Chambord est une jolie localité. La "pointe aux trembles" qui s'avance dans le lac est d'un bon sol, mais la paroisse ne peut guère s'étendre avec avantage à l'intérieur : la roche laurentienne est trop près.

Nous avons parcouru le côté Est du lac ; allons à l'ouest maintenant. Entrons dans les chemins bordés de verdure ; oublions que les glaciers des géologues les ont semés de cailloux ; respirons l'air embaumé du soir.

Quelle est cette forme blanche qui se dessine sur le flanc d'une

montagne ? Est-ce un voile de dryade ? est-ce une nappe oubliée par des fées en pique-nique ?

C'est la chute de la *Ouiatchouane*, la "blancheur qui remue," — la "blancheur que l'on voit de loin." La base en est cachée par les arbres de la plaine ; elle bondit d'un sommet élevé et offre un spectacle imprévu, bizarre et original.

Chacune des rivières qui se jettent dans le lac Saint-Jean a sa cataracte : les unes à plusieurs milles de leur embouchure, d'autres à quelques arpents seulement. Seule, la chute de la *Ouiatchouane* est visible du lac même.

Toutes ces cataractes indiquent l'ancien niveau du lac Saint-Jean, qui devait avoir une centaine de lieues de tour avant de devenir le lac peu profond (*Piecouagami*) que l'on voit aujourd'hui et dont la circonférence ne mesure que trente-six lieues.

Les yeux se détachent difficilement de cet étrange spectacle de la chute de la *Ouiatchouane*. Si certain poète fameux venait me dire que c'est là de la *lumière noire*, je lui répondrais : On voit bien que vous n'êtes pas de la paroisse ! Cette blancheur-là, c'est de la blancheur blanche !

Notre-Dame de Roberval est la plus ancienne des paroisses du tour du lac. Les défrichements y sont plus avancés que dans la plupart des localités de cette région. Non loin de l'église paroissiale se trouve le monastère des Ursulines. Le nouveau couvent s'élève sur les bords du lac dans des proportions imposantes.

Ces bonnes religieuses Ursulines réalisent et au-delà les espérances que leur arrivée au milieu de la population du lac Saint-Jean avait fait naître. Si je disais ici tout ce que je sais, je ferais voir que leur gaieté et leur air de bonheur ne sont égaux que par leur esprit de sacrifice.

Le "grand hôtel" de Roberval, situé à quelque distance du couvent et tout près de la rivière *Ouiatchouaniche*, est une superbe construction. L'avenue qui y conduit est taillée avec ampleur et avec goût.

Belle grève que celle de la "réserve" des Montagnais, à la Pointe Bleue. Oh ! les beaux types de la race indienne que l'on voit ici !

Cette jolie jeune mère, qui fume en soignant son enfant, nous salue au passage. Elle n'a pas l'air aussi farouche que les autres : c'est sans doute une métisse.

Tous les adultes de la tribu savent lire et chanter la prière. Chaque famille possède un livre de plain-chant noté, avec paroles

montagnaises, et un calendrier. Les missionnaires Jésuites, puis, de nos jours, les bons Pères Oblats, ont fait de ce peuple des chrétiens d'une ferveur admirable. Quand le missionnaire est là, tous les soirs, à neuf heures, quelle que soit la température, on va chanter le *Libera* dans le cimetière de la "réserve," à côté de la chapelle. Une épingle métallique, venant d'Angleterre ou d'une des villes du Canada, marque les jours au calendrier (*mitsinaïgane*), afin que personne n'oublie les observances de l'Église. La nuit de Noël, appelée "la nuit où l'on ne dort pas," est passée toute entière dans la prière ; le chant des cantiques remplace le saint Sacrifice de la Messe et les exhortations du missionnaire, qui, presque toujours, est absent, car la tribu, à cette saison, a depuis longtemps laissé la Réserve pour parcourir la forêt.

Les Montagnais ont remplacé leurs cabanes en écorce de bouleau par des tentes de toile. Il paraît que ce changement est fatal aux constitutions de cette tribu nomade. La tente de toile est trop chaude lorsqu'on campe sur la neige, en hiver, et qu'on allume le poêle en tôle que possède maintenant chaque famille montagnaise. La neige fond ; l'atmosphère devient humide et la phtisie attaque le dormeur.

Revenons un peu sur nos pas et prenons la route de Saint-Prime. Le voyageur qui n'irait pas au delà de Roberval n'aurait qu'une faible idée de la fertilité du sol de la vallée du lac Saint-Jean. Lorsqu'on a gravi le célèbre Cran des Sauvages, on aperçoit une plaine d'une richesse de végétation incomparable. Une route, tracée en ligne droite, s'étend devant les yeux, à perte de vue : c'est le commencement de Saint-Prime.

Dans chacune des paroisses du Lac il y a une ou plusieurs fromageries en opération. A Saint-Prime on peut admirer une fabrique de beurre très-bien tenue, avec séparateur centrifuge. Le Haut-Saguenay, comme la province de Québec toute entière, va, en peu d'années, voir transformer son agriculture et sa situation économique, grâce à cette industrie laitière et à l'élevage et aux autres industries qui en découlent.

La rivière Achamachouane était autrefois appelée Saguenay. Les géographes d'il y a quarante ans disaient : "le lac St-Jean traversé par le Saguenay." Garneau, dans le premier volume de son *Histoire du Canada*, liv. IV. ch. II, p. 252, dit : "Tandis que Champlain agrandissait le champ de la géographie américaine vers l'Occident, le Père Dolbeau parcourait les pays montagneux et pittoresques du

Saguenay, et visitait les Betsiamites ainsi que les autres tribus qui erraient vers le nord du golfe St-Laurent. En 1647, le lac St-Jean, que traverse le Saguenay, avait été découvert par le Père de Quen."

M. Bouchette, je suppose, a trouvé ce nom d'Achamachouane, que presque tous les géographes écrivent avec le *sh* anglais.

Saint-Félicien est la Perle du Nord. C'est le Haut-Saguenay dans toute sa fécondité. Le grain y pousse avec une vigueur prodigieuse et atteint parfois une hauteur de plus de six pieds !

L'église de Saint-Félicien est bâtie sur les bords de la rivière Achamachouane, à trois ou quatre milles du lac St-Jean. La rivière, à cet endroit, est encore large de neuf arpents ! On la traverse dans un bac, que retient un cable métallique. Ce cable lui-même est maintenu en place par des mains de fer fixées à des cages flottantes, ancrées, de distance en distance, au fond de la rivière.

L'excessive largeur des rivières Achamachouane, Mistassini et Péribonka a retardé considérablement la colonisation des pays environnants.

D'ordinaire les touristes ne vont pas au-delà de Saint-Félicien, à cause de l'absence de ponts sur les grandes rivières du Nord ; mais le service régulier d'un bateau à vapeur va changer les choses. Désormais les trains du chemin de fer déposeront les passagers au Poste de Métabetchouane ; le joli vapeur *Péribonka* (Ménard saluez !) les prendra aussitôt pour les transporter à la porte du somptueux hôtel de Roberval ; le lendemain ils feront le tour du lac, toujours en bateau à vapeur ; le surlendemain ils pourront s'en revenir à Québec. Le voyage n'est plus maintenant qu'une affaire de quelques jours, une promenade économique que les plus délicats peuvent entreprendre.

Retournons à Métabetchouane.

On sait que le lac St-Jean fut découvert en 1647 par le Père de Quen. En 1661, les PP. Dreuilletes et Dablon exploraient le pays situé au nord du lac. Onze ans plus tard, le 28 juin 1672, le P. Albanet et M. de Saint-Simon parvenaient à la baie d'Hudson, où ils arboraient les armes du roi de France, comme acte de prise de possession de cette contrée.

Dans la " relation " de 1677-78, il est fait mention en ces termes de la chapelle Métabetchouane :

" Le P. de Crépieul a quitté ce lieu (Chicoutimi) pour monter au lac Saint-Jean, où il ne fut pas plus tôt rendu, que vingt canots de Sauvages y arrivèrent pour être instruits dans la belle chapelle qui est bâtie sur le bord du lac. "

La région du lac Saint-Jean offre un intérêt particulier que l'on ne rencontre pas dans les autres centres de colonisation : cela est dû au fait qu'elle est à la fois très ancienne et très nouvelle.

Entre les premiers défrichements des missionnaires jésuites et l'établissement définitif d'une colonie sur les bords du lac, il s'est écoulé deux siècles ! Cela s'explique par les grandes difficultés de communications et la position géographique de ce beau pays, qui est séparé des premiers établissements de la Nouvelle-France par la large chaîne des Laurentides.

Voici la nuit. Tout l'orbe du ciel se reflète dans le lac. Si je lève les yeux, je vois des étoiles ; si je les baisse, je vois encore des étoiles. Moi, chétif, errant seul sur la plage déserte, il semble que j'occupe le centre du firmament !

O lac !

“ Éprises de tes eaux un million d'étoiles  
 Dans le secret des nuits t'envoient leurs doux portraits,  
 Tandis qu'à tes accords dansent de blanches voiles  
 Et que la Poésie illumine tes traits . . .

“ Laisse-moi donc saisir un mot de la prière  
 Que, depuis ton matin, tu dis incessamment,  
 Ravi dans un transport d'extase solitaire  
 Dont tes siècles n'ont pu briser l'enchantement !

“ Oh ! quand tes cris d'amour font pleurer les rivages,  
 Quand tu poursuis Celui qu'appellent tes clameurs  
 Et couronnes ton front d'écume ou de nuages,  
 N'es-tu pas effrayé de tes propres grandeurs ?

“ Oui, tu roules alors, dans tes vagues plaintives,  
 Les âmes en sanglots des générations  
 Dont le râle de mort a laissé sur tes rives  
 Un long voile flottant de lamentations !

“ Réponds, n'entends-tu point les sublimes *encore* !  
 Que te lancent les cieux, avec frémissement,  
 Jusqu'à ce que, soudain, en ton berceau sonore,  
 La main de l'Éternel t'endorme doucement ?



“ Ton grand calme du soir émeut plus qu'un tonnerre :  
C'est l'heure enchanteresse où chaque flot, sans bruit,  
Écoute longuement la romance légère  
De l'aimable beauté que ta beauté séduit.”

Les voyageurs arrivent de toutes les directions à la station du chemin de fer.

Tous parlent pêche et ouananiches.

Les trains partent à neuf heures.

Une jeune fille, qui a fait une ample moisson de roseaux, me dit, en souriant :

— Il y a huit jours, il me fallait les scènes rustiques, la nature sauvage ; maintenant il me faut la civilisation des villes. Oh ! que j'ai hâte de revoir mon beau Québec, le Parlement, la Terrasse !.....

Le timbre sonne ; la locomotive hennit ; le train s'ébranle.....

En route pour le cap Diamant !

ERNEST GAGNON.

Québec, 13 août 1888.

## LES CANADIENS-FRANÇAIS. (1)

---

Il y a près d'un an le *Mail* de Toronto publia une correspondance d'"un ministre protestant" de Québec, dans laquelle ce que les Anglais ont l'habitude d'appeler la "race canadienne-française" était fort malmené. M. Tassé, rédacteur de la *Minerve*, y répondit par une lettre adressée au *Mail*. La lettre fut publiée. Puis le journal continua la discussion en son propre nom et M. Tassé lui répliqua chaque fois avec une grande vigueur.

Le *Mail* ne tarda pas d'en avoir assez et sans autre cérémonie coupa court à la correspondance. M. Tassé s'adressa alors à l'*Empire*, et celui-ci, moins intolérant pour le moment que son confrère, publia le reste des lettres de M. Tassé.

L'auteur, à la demande d'amis nombreux, vient de mettre ces lettres en brochure. Il y en a huit, et elles sont suivies d'un appendice contenant une lettre de M. Joseph Pope, secrétaire privé de Sir John Macdonald, écrite dans une occasion semblable il y a deux ans.

Cette brochure est d'un grand intérêt ; elle est bien écrite et contient des informations précieuses qu'on trouverait difficilement ailleurs. On pourra s'en former une idée par les extraits qui vont suivre et que nous nous contenterons d'accompagner de quelques remarques.

Une première remarque c'est que l'auteur a voulu profiter de cette occasion pour faire encore un peu de ce que l'on nomme *capital politique*. C'est le *Mail*, organe des orangistes qui attaque ; le *Globe*, organe de ce parti de la Réforme, qui dans la province d'Ontario a depuis plusieurs années tâché de réparer ses erreurs passées par une politique juste envers les catholiques, n'a rien à se reprocher dans le cas présent ; c'est néanmoins à lui que M. Tassé administre constamment ses plus rudes coups, tant il est vrai qu'il est difficile de mettre de côté, même pour un instant, l'esprit de parti.

Citons maintenant quelques passages de la première lettre.

" Et d'abord je nie que le Canada-français soit une source de fai-

(1) *The French Question*, by JOSEPH TASSÉ.

blesse pour la Confédération. Il est au contraire un de ses principaux piliers. Nulle autre province ne s'intéresse autant que lui au maintien de cette confédération. Tout le monde est obligé d'en convenir : il y a moins d'hommes déloyaux, moins de partisans de l'annexion ou de l'union commerciale dans la province de Québec que dans n'importe quelle autre province ; Québec est, de fait, le boulevard de la loyauté.

“ Je nie encore que *nous traitions avec une arrogance extrême la minorité anglaise*. Tout au contraire, nulle minorité n'est traitée aussi courtoisement, aussi généreusement qu'elle dans la Puissance entière. Elle a le contrôle complet de son système d'éducation ; elle compte plus d'employés, de membres du parlement, de sénateurs, de conseillers législatifs etc., que son nombre ne lui donne droit d'avoir. . La protection accordée à cette minorité est telle que les limites de douze comtés ne peuvent être changées à moins qu'elle n'y consente ; or ceci est un fait unique dans notre constitution. . . .

“ La vue du drapeau français déployé dans nos rues et sur nos édifices publics offusque singulièrement “un ministre protestant.” Il y a eu pourtant un temps où votre correspondant le regardait peut-être avec un certain respect, c'est quand il partageait avec le drapeau anglais les gloires de la campagne de Crimée.”

Nous regrettons que M. Tassé n'ait pas profité de l'occasion pour faire avaler à ce fanatique la pilule toute entière et avec toute son amertume. Oui, il y eut un temps où l'Angleterre flattait la France, c'est lorsque sans sa “fidèle alliée” elle aurait probablement vu son prestige en Orient s'éclipser à jamais, mais très certainement sa pauvre petite armée servir de jouet aux Russes sous les murs de Sébastopol. Elle s'en est montrée bien peu reconnaissante lorsque, peu d'années plus tard, elle laissa impunément fabriquer dans son sein les bombes d'Orsini. Napoléon III n'aurait eu qu'à le vouloir alors et 200,000 hommes seraient débarqués sur les côtes de la perfide Albion, auraient écrasé dans leurs nids ces conspirateurs cosmopolites, et tant soit peu morigéné leurs hôtes trop complaisants. Elle s'est encore montrée bien ingrate lorsque, pendant la guerre franco-allemande, toutes ses sympathies étaient pour la Prusse.

M. Tassé nous semble aussi, en cet endroit et en d'autres, brûler beaucoup trop d'encens devant la statue de la *mère de la liberté*, et se montrer par trop reconnaissant des libertés religieuses, civiles et politiques que l'Angleterre nous a octroyées.

Tant que cette nation tiendra l'Irlande dans les chaînes tout autant que le despote russe tient la Pologne ; tant qu'elle ne laissera aux malheureux enfants d'Erin que le droit de s'exiler ou de mourir de faim, elle ne méritera pas tous ces éloges. Et nous-mêmes aurions-nous ce que nous avons, si les États-Unis n'avaient été si près de nous ?

Si nous devons de la reconnaissance à l'Angleterre, elle nous en doit bien davantage. M. Tassé lui-même le prouve en disant : " *Qu'un ministre protestant ne s'inquiète pas trop à notre sujet. En 1775, en 1812 et en 1886 nous nous sommes ralliés et nous avons combattu pour le drapeau qu'il chérit tant, et cela même contre nos propres frères, même à une certaine époque malgré les appels passionnés d'un Lafayette, et notre valeur n'a jamais été mise en doute. Sans nous, le Canada ne serait pas aujourd'hui une des colonies les plus précieuses de l'empire britannique.*

" *Qu'un ministre protestant ne s'alarme point trop non plus à la vue de l'étendard pontifical. Le Saint-Siège n'a jamais encouragé les traîtres ; l'obéissance due à l'autorité légitime fait partie de son code. Bismarck lui-même a fini par vouloir en profiter. Si votre correspondant a tant soit peu étudié notre histoire, il doit savoir que pendant la guerre de 1775 et 1812 nos évêques (1) furent les premiers à prêcher à leurs ouailles la loyauté envers la couronne ; et leurs ouailles écoutèrent leur voix. L'insurrection de 1837 fut également condamnée par les mêmes autorités, et sans elles la nation entière aurait pris les armes.*

" *Le bas peuple a pu commettre quelques excès, mais ces excès n'étaient ni inspirés, ni encouragés, ni approuvés par le clergé. . . . Nous serions injustes si nous imputions vos bagarres de Toronto, quelques-unes de date récente, aux ministres protestants ; de même les attaques faites sur l'Armée du Salut n'ont jamais été inspirées par notre clergé ; elles ont été même blâmées par le recorder Dery ; ainsi l'Armée du Général Booth, qui n'est pas tolérée dans plusieurs pays protestants, peut continuer à marcher à la conquête des pécheurs obstinés de la bonne ville de Québec."*

Est-ce en vertu de la liberté religieuse que M. Tassé réclame pour ces saltimbanques le droit de faire leurs promenades tapageuses ?

(1) M. Tassé met : *les évêques catholiques de Québec et de Montréal*, par distraction sans doute ; car ce n'est qu'en 1821 que Montréal obtint un évêque dans la personne de Mgr Lartigue ; encore n'était-il que suffragant et auxiliaire de l'évêque de Québec.

Passé pour un *recorder* qui craint de froisser des préjugés encroûtés ; mais un journaliste n'a pas cette excuse.

“ Votre correspondant signe : *Un ministre protestant*. Je doute beaucoup qu'il soit cela. Un ministre d'une dénomination chrétienne quelconque respecte la vérité et la charité ; il n'ouvre pas son cœur à la haine, mais au contraire aime son prochain ; il s'efforce de rapprocher et non de diviser des gens nés pour une destinée commune. Comme je ne trouve point dans la lettre de votre correspondant ces marques distinctives d'un ministre de l'Évangile, mais précisément l'inverse, je suis en droit de conclure que cette signature est une faute d'impression.”

Nous comprenons que M. Tassé ait voulu faire un argument *ad hominem* ; mais la vérité est qu'une immense proportion de ceux qui s'appellent protestants ne méritent pas plus le titre de chrétiens que les mahométans ne le mériteraient. S'il suffisait pour être chrétien de croire que Jésus-Christ fut un grand prophète, les mahométans le seraient ; et si l'on objecte que les mahométans mettent leur faux prophète au-dessus de Notre Seigneur, nous répondrons que de même que les mahométans disent que Mahomet a *perfectionné* l'œuvre du Christ, de même les protestants prétendent que Luther ou Calvin, ou Zwingle, ou Henri VIII, ou Swedenborg, ou l'un des mille fondateurs de sectes protestantes a *réformé* l'œuvre du Christ, que celui-ci a laissée se détériorer. Où est la différence ?

Pour avoir droit au titre de chrétien, il faut avoir été baptisé et croire en la divinité de Jésus-Christ. Ainsi bon nombre d'anglicans et de luthériens sont encore chrétiens ; mais, hélas ! même chez eux le nombre diminue rapidement ; dans les autres sectes il est à craindre que l'infime minorité seulement le soit. Il est vrai que cela ne les dispense pas d'avoir à observer, même d'après leurs principes, les préceptes de l'Évangile, et par conséquent l'argument de M. Tassé est péremptoire.

Dans sa quatrième lettre l'auteur traite de notre loi scolaire :

“ Êtes-vous sérieux, dit-il, quand vous parlez du *caractère illibéral* de notre loi scolaire ? Sauf Manitoba, il n'y a pas une loi plus juste, plus équitable, respectant mieux les droits de la minorité dans aucune autre partie de la Puissance, ni dans aucun pays du monde....

“ J'ai excepté le Manitoba, mais même dans cette province-là il y a eu, il a dix ans, de l'agitation pour faire rappeler l'*Acte des écoles séparées*. Cette agitation avait été formulée par le *Globe* de Toronto,

fidèle en cela à ses anciennes traditions. Mais les agitateurs avaient oublié que le système ne pouvait pas être changé par un simple trait de plume, puisqu'il formait une partie essentielle de la charte constitutive de la province de Manitoba. L'éminent prélat si universellement estimé, Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, leur a fait la leçon dans une série de lettres publiées dans le *Standard*, qui imposèrent silence au fanatisme et firent une impression très favorable sur tout homme à vues larges.

« Chacun sait également comment la minorité fut traitée au Nouveau-Brunswick ; les événements fâcheux de 1872 sont trop récents pour avoir été oubliés. Après une résistance des plus énergiques, après un appel infructueux au Conseil Privé, après les traitements les plus indignes exercés (on alla jusqu'à confisquer la voiture de Mgr Sweeney afin de se faire payer les taxes pour les écoles publiques), la minorité catholique eut à céder, et tout ce qu'on a fait depuis pour améliorer leur condition est le résultat d'une simple tolérance.

« Pouvez-vous nier que la loi scolaire de la province de Québec soit beaucoup plus libérale que celle d'Ontario ? . . . Dans cette dernière province les écoles séparées n'ont été accordées qu'après une lutte longue et violente . . . Si la mesure n'avait été soutenue par Sir John A. Macdonald, l'honorable Willyard Cameron, M. Powell, M. P. pour Carleton, et différents Orangistes éminents, plus libéraux que les Brown, les Mackenzie et les Mowat de cette époque—ils se sont amendés depuis—la demande des catholiques d'Ontario n'aurait point eu pour résultat l'Acte des écoles séparées de 1863.”

Ici le partisan se montre encore en plein ; il est vrai que pour calmer le tigre *tory* il fallait bien lui jeter quelques membres sanglants de *réformistes*, mais il n'en est pas moins vrai que si autrefois ce dernier parti était un parti de fanatiques, depuis bon nombre d'années dans la province d'Ontario il a été aux petits soins pour rendre justice et même faire plaisir aux catholiques. M. Tassé lui-même admet qu'il s'est amendé ; mais il n'ajoute pas (cela n'entraîne pas dans sa thèse), qu'au contraire le *Mail* et ses compères n'ont rien épargné depuis quelques années pour vexer les catholiques. A-t-on déjà oublié toutes les insultes que la presse orangiste a lancées au vénérable archevêque de Toronto, Mgr Lynch, dans l'affaire de *Marmion* ? Et dans l'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick, c'était encore le même parti qui a refusé de rendre justice aux catholiques.

Dans ce qui suit nous n'avons qu'à louer. M. Tassé démontre victorieusement que dans la province de Québec nous traitons la minorité en enfant gâté ; il cite un rapport de l'honorable M. Chauveau d'après lequel, quoique la population protestante ne soit à la catholique que dans la proportion de 15 à 85, ses institutions d'éducation supérieure reçoivent des fonds publics (dont une portion notable provient des *Biens des Jésuites*) le tiers à peu près de ce que reçoivent les institutions catholiques.

Nous ne suivrons pas M. Tassé dans ses autres lettres toutes très intéressantes et pleines de renseignements utiles ; mais nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire quelques-unes des citations qui s'y rencontrent et qui confirment très éloquemment la thèse de l'auteur contre le *Mail*.

Lord Durham, gouverneur du Canada en 1838, dans le rapport qu'il fit de son administration disait : " C'est un sujet de très juste félicitation que les différences de religions ont à peine agi comme une cause additionnelle de dissension dans le Bas-Canada, et qu'un degré de tolérance pratique, connu dans très peu de provinces, a existé dans cette colonie depuis la période de la conquête jusqu'à ce jour.

" Les Canadiens-Français sont exclusivement catholiques.... Mais le clergé catholique de cette province s'est gagné, dans un degré remarquable, l'estime de personnes de toutes les dénominations, et je ne connais aucun clergé du monde, dont la pratique de toutes les vertus et l'accomplissement zélé de ses devoirs soient admis plus universellement, et aient produit des résultats plus satisfaisants. Possédant des revenus suffisants et même considérables selon l'appréciation des gens du pays, et j uissant des avantages d'une bonne éducation, les prêtres ici ont vécu néanmoins sur un pied d'égalité et de condescendance avec les plus humbles et les moins instruits des habitants de la campagne. Parfaitement au courant des besoins et des dispositions de leurs voisins, ils ont été les auteurs et les dispensateurs des œuvres de charité, et les gardiens efficaces des mœurs du peuple, et en l'absence de toute institution permanente de gouvernement civil, l'Église catholique a présenté à peu près la seule apparence de stabilité et d'organisation et fourni le seul soutien de la civilisation et de l'ordre. Le clergé du Bas-Canada mérite ce témoignage de mon estime, non seulement parce que ce témoignage est basé sur la vérité, mais encore parce qu'une admission reconnaissante des éminents services qu'il a rendus en

résistant aux artifices d'hommes désaffectionnés lui est due d'une manière spéciale de la part de quelqu'un qui a administré le gouvernement de la province pendant ces temps orageux."

Lord Dufferin, dans un banquet donné à Londres, le 7 juillet 1875, dit : " Permettez-moi d'attirer votre attention sur l'habileté et l'intelligence extraordinaires avec lesquelles la population française du Canada se joint à celle qui est d'origine anglaise pour mettre en opération les privilèges constitutionnels dont leur pays a été doté, grâce à l'initiative qu'ils ont été les premiers à prendre. Nos concitoyens français sont, de fait, mieux formés aux coutumes parlementaires que les Anglais eux-mêmes, et dans les différentes fortunes de la colonie on a toujours vu des hommes d'État éminents d'origine française partager avec leurs collègues anglais l'honneur de diriger les destinées de leur pays.

" Quel que puisse être le cas dans d'autres régions du globe, il est certain qu'au Canada les fils de la France ont appris la règle d'or de la modération et la nécessité d'arriver à des résultats pratiques en sacrifiant, au besoin, la symétrie logique et en réglant les disputes dans un esprit de généreux compromis."

Sir John Macdonald, à son tour, dans le banquet qui fut donné par le *St. James Club*, le 4 janvier 1886, dit :

" J'éprouve le plus grand plaisir en disant que, s'il y a dans les limites de l'empire britannique un corps d'hommes d'une loyauté à toute épreuve, c'est parmi les Canadiens-Français de la *Puissance* qu'on le trouvera. . . .

" Ils sont devenus sujets anglais avant la Révolution française ; l'engagement que prit le conquérant de respecter leur religion, leurs droits, leurs privilèges, leurs institutions et leurs biens fut rempli fidèlement ; aussi n'ont-ils jamais eu de sympathie avec l'infidélité moderne, la démocratie dévergondée et le mépris de toute autorité qui se rencontrent en France. Ils forment un peuple moral et religieux, docile au clergé de tout grade ; et malgré ma qualité de protestant, je n'hésite nullement à dire que le plus beau système de police moralisatrice du monde est celui que met en pratique le clergé du Canada français."

D'un bout à l'autre le langage de la brochure est singulièrement éloquent ; on a peine à croire qu'il soit sorti d'une plume française, tant il est riche en expressions et en tournures essentiellement anglaises.

Un mot de l'appendice. Le 30 novembre 1886, le *Mail* publia le



résumé d'une conférence (*lecture*), faite à Toronto par le Rév. L. N. Beaudry, de Montréal. dans cette conférence, l'émule de Chiniquy disait : " Dans tous les pays où domine l'Église catholique romaine le bas peuple est pauvre, ignorant et vicieux. Qu'on aille à Albany, ou n'importe où aux États-Unis, ou qu'on vienne à Toronto ; si l'on consulte les registres de la police, on trouvera que la plupart des malfaiteurs sont catholiques."

M. Pope répond à cela : " Faisons mieux que consulter les registres de Toronto. Comparons la catholique province de Québec à la protestante province d'Ontario ; le contraste devra n'en être que plus frappant.

" Eh bien ! le nombre des délits dans la province d'Ontario pour 1884 a été 1,436. Or, la population d'Ontario est à celle de Québec comme 24 est à 17. Proportion gardée, le nombre des délits dans la province de Québec devrait donc être 1,017 ; il n'est cependant que 790, c'est-à-dire un quart de moins.

" De 1880 à 1884, il y a eu dans Ontario vingt-quatre sentences pour meurtre ; dans Québec, *pas une seule*. Durant le même temps, dans Ontario, une personne sur deux cent trente-huit a été convaincue d'ivrognerie ; dans Québec, une sur six cent quarante-sept.

" Ces chiffres ne prouvent-ils pas jusqu'à l'évidence que la religion catholique a le secret de garder ses adeptes contre ces formes d'immoralité qui violent à la fois les lois humaines et la loi de Dieu ?"

B. FONTAINE.

# UNE JOUTE REMARQUABLE

À PROPOS DU PÈRE LACORDAIRE. (1)

---

(*Courrier du Canada*, 22 août.)

M. Louis Fréchette vient de publier dans l'*Électeur*, un article débordant d'enthousiasme, sur Lacordaire.

L'auteur de la *Légende d'un peuple*, qui est incontestablement notre plus grand poète lyrique, s'élève jusqu'au lyrisme de l'admiration pour l'illustre dominicain dont on a inauguré la statue, le 23 juillet dernier, à Sorèze.

Certes, ce n'est pas nous qui chicanerons M. Fréchette sur la vivacité et la chaleur de sentiment qu'il manifeste. Nous aimons qu'on sache admirer, et s'il est une chose qui nous paraît détestable entre toutes, c'est l'indifférence, la froideur en présence des œuvres du génie.

Qui n'aimerait point Lacordaire après l'avoir lu, après l'avoir suivi dans sa vie publique et intime ? Qui pourrait résister à la séduction puissante de cette intelligence lumineuse, de ce cœur ardent et pur, de cette âme forte et généreuse, de ce caractère sans tache, de ce style original, de ce verbe vivant et souverain ?

Ah ! nous avons passé bien des heures rapides et délicieuses, entraîné dans le vol hardi de l'aigle aux prodigieux essors dont l'aire de prédilection fut la chaire illustre de Notre-Dame. Le prestigieux orateur des *Conférences*, l'auteur toujours éloquent des *Lettres à Madame Swetchine*, des *Lettres à des jeunes gens*, de *Sainte-Marie-Madeleine*, de *Saint-Dominique*, des discours sur la *Vocation de la nation française*, sur *La loi de l'histoire*, etc., a été l'un des enchanteurs de notre jeunesse, et nous aussi nous saluons en lui l'une des plus nobles et des plus glorieuses figures de notre siècle.

(1) Nos félicitations à M. THOMAS CHAPPAIS, l'habile rédacteur du *Courrier du Canada*. Il a remporté d'autant plus de gloire en cette circonstance que son antagoniste *Gallus* n'était évidemment pas le premier venu.—(*Note de la Rédaction.*)

Hélas ! pourquoi faut-il que M. Fréchette, en insistant sur certaines nuances de cette grande vie, nous force à faire entendre une note discordante ? Quand il parle de la merveilleuse éloquence de Lacordaire, de ses vertus monastiques, de ses macérations héroïques, nous applaudissons avec bonheur. Mais faut-il applaudir ou se taire quand il écrit des phrases comme celle-ci :

“ Le jour où l’Église canonisera Lacordaire, elle *consolera bien des fidélités méconnues*, remplira de joie bien des *âmes incomprises*, et peut-être s’ouvrira-t-elle bien des *cœurs fermés* ! ”

Cela ressemble beaucoup à une mise en demeure à l’adresse de l’Église, avec indication vague de certains torts, de certaines ingratitude qu’elle aurait à réparer, de certaines *âmes incomprises* qu’elle aurait à réjouir, et de certains *cœurs fermés* qu’elle aurait peut-être pu s’ouvrir avant aujourd’hui. Dans la bouche d’un catholique, fut-il poète couronné, un tel langage paraît malheureusement déplacé et irrespectueux.

A Sorèze, l’autre jour, on s’est efforcé de ne rappeler que les souvenirs qui rapprochent. M. Fréchette ne veut pas suivre cet exemple ; il lui faut évoquer ceux qui divisent. Il s’écrie :

“ Organe charmeur, onction captivante, diction pleine d’entrain, périodes débordantes d’images et de pensées frappantes, attitude et gestes sculpturaux, des larmes ou la foudre dans le débit, voilà ce qu’était cet orateur nouveau qui se posait tout à coup devant son siècle, le *code du libéralisme* d’une main, et le crucifix de l’autre.”

*Le code du libéralisme* à la main !! Mais le libéralisme a été condamné par l’Église. Oubliez-vous donc l’Encyclique *Mirari vos*, le *Syllabus* et l’Encyclique *Libertas* ? Quelle malencontreuse inspiration vous pousse à représenter Lacordaire comme l’apôtre de cette erreur flétrie par trois papes ?

Ah ! nous savons bien que le grand dominicain ne préserva pas suffisamment son intelligence et surtout son cœur de l’illusion libérale. Mais il ne faut pas l’en louer, il faut l’en plaindre.

Ce n’est pas insulter à la mémoire de Lacordaire que de reconnaître cette ombre dans sa vie. Bossuet a été un grand docteur, un incomparable, un irrésistible controversiste, un orateur sans rival, et sa gloire vivra aussi longtemps que l’Église, aussi longtemps que les lettres et la patrie françaises. Cependant Bossuet a prêté son génie au gallicanisme qui a si longtemps désolé le Saint-Siège. Cela prouve, pour parler son langage, que l’homme est toujours court par quelque endroit.

Ainsi de Lacordaire. Il a ramené bien des âmes à Dieu, restauré en France un ordre antique et glorieux, et porté jusqu'au sacrifice sanglant la mortification de soi-même. Mais le souffle du siècle l'a poussé parfois vers des thèses hasardées, contre lesquelles les jeunes catholiques doivent être mis en garde.

Tout ceci est très délicat, et nous sentons le besoin de mettre nos restrictions nécessaires sous la sauve-garde d'une grande autorité catholique :

“ On conçoit sans peine, a dit Mgr de Ségur, que des esprits distingués, que des cœurs généreux, épris d'amour pour la liberté, aient pu confondre la vraie avec la fausse, et acclamer le libéralisme, croyant acclamer la liberté. Tel a été le cas du P. Lacordaire et de Montalembert, dont les noms glorieux sont si souvent encore invoqués comme des arguments sans réplique en faveur du libéralisme. Qui ne rend hommage et à leurs intentions et à leurs talents ? Mais tout en aimant, tout en honorant les personnes, ne sacrifions jamais les principes. En étant catholiques libéraux, ils se trompaient, voilà tout.”

Ce n'est pas l'avis de notre poète qui inscrirait volontiers sur le socle de la blanche statue de Sorèze : *Apôtre du libéralisme !*

M. Fréchette s'écrie :

“ Libéral il l'a été toute sa vie, jusqu'à son dernier soupir,” dit Ph. de Grandlieu, un conservateur.

“ Ce libéralisme chrétien du P. Lacordaire, c'est le nôtre, libéraux canadiens.

“ Quoi qu'en puissent dire *les ignorants ou les exploités de préjugés*, on peut le prêcher et le pratiquer toute sa vie, ce libéralisme, sans en avoir un mot à répudier sur son lit de mort.”

Voilà quelque chose de hardi, de très hardi. M. Fréchette semble ignorer absolument que le libéralisme a été condamné par l'Église, même ce qu'il appelle le *libéralisme chrétien*, et qui, de son vrai nom, s'appelle le *libéralisme catholique*.

Grégoire XVI n'était ni un *ignorant*, ni un *exploiteur de préjugés*, et son encyclique *Mirari vos* était dirigée non pas contre le libéralisme impie, mais contre le *libéralisme chrétien* de l'*Avenir* auquel collaborait Lacordaire. Pie IX n'était ni un *ignorant* ni un *exploiteur de préjugés*, et il a condamné le libéralisme sous toutes ses formes, nommément le catholicisme libéral. Léon XIII n'est ni un *ignorant* ni un *exploiteur de préjugés* et il a confirmé toutes les condamnations de ses prédécesseurs dans ses Encycliques *Immortale Dei* et *Libertas præstantissimum*. Ce sont là des faits que l'on ne doit pas oublier, et qu'il semble opportun de rappeler.

M. Fréchette nous permettra aussi de rectifier une erreur historique qui se trouve dans son article. Faisant allusion à la courte carrière législative de Lacordaire, il écrit :

“Après le 15 mai, il donna sa démission et remonta dans la chaire.

“Il en redescendit *sur l'ordre* de Napoléon III, qui haïssait le prédicateur dont la parole indépendante avait toujours refusé d'exalter le crime du Deux-Décembre.”

Vient ensuite l'incident fameux du sermon de St-Roch, raconté une fois de plus d'une manière inexacte.

On a dit pendant longtemps, et M. Fréchette le répète, que le 10 février 1853, l'illustre orateur avait prêché à St-Roch un sermon rempli d'allusions contre l'empire et l'empereur fraîchement sortis de l'urne électorale, et qu'il n'avait pu après cela reparaitre dans aucune chaire de la capitale.

Cette histoire est assez dramatique, mais elle manque de fondement. L'un des derniers biographes de Lacordaire, Mgr Ricard, l'ayant rapportée dans son livre, reçut d'un ami intime de son héros, “de l'homme qui avait peut-être le mieux connu Lacordaire, du confident des dernières années de sa vie,” une rectification dont il tint compte dans la deuxième édition de son ouvrage. On voit à la page 278 de cette seconde édition, que ce confident avait entendu lire par Lacordaire lui-même la version sténographique du discours de St-Roch, que le Père brûla avant de mourir et qui ne fut jamais publiée. “Je vous l'affirme, écrit ce correspondant de Mgr Ricard, le texte authentique est loin, très loin des violences de langage et des allusions à bout portant qu'on a prêtées à l'orateur. La réalité, à propos de ce discours, est si loin de la renommée, que cette différence même a déterminé le Père à en supprimer la *seule* copie authentique, il me l'a dit : “Le faire imprimer tel que je l'ai dit serait “donner lieu de croire que j'ai eu la lâcheté de le modifier : il ne “sera pas plus publié qu'il n'a été retouché !”

Le même correspondant ajoute : “L'opposition du Père à l'Empire a été mitigée (à tort ou à raison), par son ardente admiration pour la politique extérieure de Napoléon III. Même il avait prêté, sans aucune difficulté, serment à l'Empire, en entrant au Conseil municipal de Sorèze.”

Lacordaire n'est donc pas descendu de la chaire de Notre-Dame *sur l'ordre* de Napoléon III. Ce dernier a commis assez de fautes réelles pour qu'on ne lui en impute point d'imaginaires.

Nous espérons que M. Fréchette prendra en bonne part ces observations provoquées par son dernier *Entre-nous*.

---

(*Courrier du Canada*, 27 août).

Un de nos lecteurs nous adresse la lettre suivante, au sujet de notre article intitulé : *Le Père Lacordaire et M. Fréchette*.

Nous la publions d'autant plus volontiers qu'elle est inspirée par un sentiment de sincérité, et de dévouement à une grande et chère mémoire, dont nous ne saurions méconnaître l'accent.

A M. le Rédacteur du *Courrier du Canada*

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire dans votre journal de mercredi, 22 août, un magnifique éloge du Père Lacordaire, et je vous remercie pour tout le bien que vous dites du célèbre dominicain.

Vous prenez ensuite à partie M. Louis Fréchette et vous citez de lui un passage qui se termine par ce cri enthousiaste comme en savent pousser les poètes :

“Voilà ce qu'était cet orateur nouveau qui se posait tout à coup devant son siècle, le code du libéralisme d'une main, et le crucifix de l'autre.”

Ce cri vous révolte et vous répliquez aussitôt :

“Le code du libéralisme à la main!! Mais le libéralisme a été condamné par l'Eglise! Oubliez-vous donc l'encyclique *Mirari vos*, le *Syllabus* et l'encyclique *Libertas*? Quelle malencontreuse inspiration vous pousse à représenter Lacordaire comme l'apôtre de cette erreur flétrie par trois papes?”

“Ah! nous savons bien que le grand dominicain ne préserva pas suffisamment son intelligence et surtout son cœur de l'illusion libérale. Mais il ne faut pas l'en louer, il faut l'en plaindre.”

La vérité, devise de l'ordre de saint Dominique, m'oblige à examiner ces quelques lignes à l'accent si sincère et si mélancolique, et à y séparer ce qui est vrai de ce qui est purement gratuit.

Oui, l'abbé Lacordaire, âgé de trente ans et alors disciple de Lamennais, a été condamné ainsi que son maître par l'encyclique *Mirari vos* du pape Grégoire XVI. Leur commune erreur, exp.i-

mée par le journal *l'Avenir*, consistait dans un système de libéralisme religieux condamné aussitôt par le Saint-Siège. Mais la soumission de l'abbé Lacordaire fut prompte, sincère, complète. Toute sa vie, il se repentit de cet égarement de sa jeunesse.

Guéri à tout jamais de son libéralisme en religion, l'abbé Lacordaire, et plus tard le Père Lacordaire, demeura toujours partisan d'un autre libéralisme. Certes, il ne s'en cachait pas. L'année même de sa mort, le 25 janvier 1861, il disait, à Paris, à une députation de jeunes gens : "J'espère mourir en religieux pénitent et en libéral impénitent."

Quel était cet autre libéralisme ? Nous n'avons point, monsieur le Rédacteur, à chercher bien loin la nature et par conséquent la définition de cet autre libéralisme. Le sens jaillit de la proposition elle-même et de l'opposition des termes. "J'espère mourir en religieux pénitent," c'est-à-dire en catholique parfaitement soumis au Saint-Siège. Et en même temps : "J'espère mourir en libéral impénitent," c'est-à-dire en partisan déclaré d'un pouvoir sérieusement contrôlé, en ennemi irréconciliable du césarisme et de la monarchie absolue des Louis XIV et des Louis XV.

Tel est, il me semble, le véritable sens de cette proposition. Le Père Lacordaire voulait donc hautement la liberté politique, il voulait le gouvernement contrôlé par une ou plusieurs chambres. Il ne voulait point le retour de l'ancien régime.

J'attends, maintenant, monsieur le Rédacteur, que vous me montriez comment ce libéralisme politique a été condamné par le *Syllabus* et par l'encyclique "Libertas" et comment il a été "*flétri par les papes.*"

Votre rapprochement de Bossuet et de Lacordaire est assurément très flatteur pour le dominicain. Toutefois, la comparaison cloche terriblement. Bossuet a écrit des propositions dans la *Déclaration du clergé de France* et dans les quatre articles de 1682. Ces propositions, résumé du gallicanisme, ont été condamnées comme erronées et comme hérétiques. Passez maintenant aux œuvres du P. Lacordaire et montrez-moi une seule ligne de l'illustre dominicain qui ait été censurée et condamnée par la cour romaine.

Vers la fin du pontificat de Pie IX, sur une dénonciation venue de France, on fit à Rome un *nouvel* examen des œuvres du Père Lacordaire. On n'y trouva rien à blâmer.—Vous touchez maintenant du doigt la différence entre le cas de Bossuet et celui du Père

Lacordaire. Bossuet a laissé des pages condamnées par le Saint-Siège et Lacordaire, lui, est sorti plusieurs fois intact du rigoureux examen des congrégations romaines.

J'attends, de nouveau, que vous me montriez dans les œuvres du P. Lacordaire un passage condamné par les encycliques ou flétri par les papes.

Dans cet article, vous citez l'autorité de Mgr de Ségur accusant le P. Lacordaire de libéralisme catholique. Vous auriez pu citer Louis Veillot et tous les partisans de son école. Tous les membres de l'école et du journal l'*Univers* ont, en effet, baptisé du nom de *catholiques-libéraux* les catholiques de France qui repoussaient le retour de l'ancien régime et toute restauration de la monarchie absolue. A ce compte, tout partisan de la liberté politique, c'est-à-dire d'un pouvoir sérieusement contrôlé est un libéral, et s'il est catholique, il devient un libéral-catholique. Mais quel mal y a-t-il à cette liberté politique ? Et quand l'Église l'a-t-elle condamnée ?

Ici, encore, monsieur le Rédacteur, j'attends un texte du Saint-Siège ou des congrégations romaines nous obligeant à travailler au retour de la monarchie absolue, telle qu'elle était en France du temps de Louis XIV et de Louis XV.

J'ai appris de mon illustre maître, saint Thomas d'Aquin, que la vérité est souvent dans la distinction et dans le juste milieu des opinions contraires : "*In medio veritas*. Je viens d'indiquer ces distinctions et le terrain sur lequel se tient, invulnérable dans sa gloire, le Père Lacordaire ; Lacordaire, religieux toujours soumis au Saint-Siège et en même temps citoyen ami des temps nouveaux et animé d'un esprit sagement libéral dans les questions politiques qui sont abandonnés aux discussions des hommes.

Si, dans l'école de L'Univers, on avait su ou voulu faire les distinctions nécessaires, en sacrifiant l'esprit de parti, on eût évité à la France catholique bien des malentendus et bien des déchirements. Semblables aux Prières que le poète grec fait marcher d'un pas boiteux, la vérité arrive quelquefois à certain esprits un peu tard, mais ce n'est jamais trop tard.

Je souhaite donc que ces notes explicatives vous éclairent sur le vrai libéralisme du Père Lacordaire, et que vous laissiez dormir dans sa pure et harmonieuse mémoire celui qui fut à la fois un saint religieux et un grand citoyen.

GALLUS.

Canada, le 27 août 1888.



Nous serons aussi bref que possible dans les observations que nous suggère cette invite courtoise.

Notre contradicteur cite le passage suivant de notre article :

“ Le code du libéralisme à la main !! Mais le libéralisme a été condamné par l'Église. Oubliez-vous donc l'Encyclique *Mirari vos*, le *Syllabus*, et l'Encyclique *Libertas* ? Quelle malencontreuse inspiration vous pousse à représenter Lacordaire comme l'apôtre de cette erreur flétrie par trois papes ? ”

“ Ah ! nous savons bien que le grand dominicain ne préserva pas son intelligence et surtout son cœur de l'illusion libérale. Mais il ne faut pas l'en louer, il faut l'en plaindre. ”

Notre correspondant *Gallus* ne nous semble pas avoir saisi la portée de ces deux paragraphes. Son empressement à défendre Lacordaire l'a empêché de voir que, nous aussi, nous le défendons dans la première partie du passage que nous venons de citer. Nous le défendons contre M. Fréchette qui a représenté l'illustre dominicain se posant devant le siècle “ le code du libéralisme ” à la main.

Notre correspondant admettra que cette expression n'était pas de nature à servir la renommée du Père Lacordaire. Le code du libéralisme c'est un corps de doctrines, c'est la synthèse du système. Dire que Lacordaire a prêché ce code au siècle, c'est noircir sa mémoire, car, nous le répétons, le libéralisme a été flétri par trois papes.

Mais, encore une fois, ce n'est pas nous qui avons soutenu que Lacordaire s'était rendu coupable de cette aberration. C'est M. Fréchette, et nous lui avons dit qu'il avait eu là une *malencontreuse inspiration*.

Notre correspondant se trompe donc d'adresse lorsqu'il nous demande d'établir en quoi le libéralisme de Lacordaire a été “ flétri par les papes. ”

Ce que nous avons dit, nous, c'est que “ le grand dominicain ne préserva pas assez son intelligence et surtout son cœur de l'illusion libérale ; ” et plus loin : “ que le souffle du siècle l'a poussé parfois vers des thèses hasardées contre lesquelles les jeunes catholiques doivent être mis en garde. ”

Cela, nous le maintenons absolument, car c'est notre conviction sincère, conviction qu'ont eue avant nous une foule d'hommes illustres, pieux et éminents dans l'Église.

Ainsi, notre position est bien définie ; M. Fréchette a fait de

Lacordaire l'apôtre du libéralisme ; nous nous sommes borné à dire que Lacordaire a eu des *illusions libérales*, et nous demeurons assuré que cette affirmation n'a rien d'excessif ni d'injuste.

Serions-nous embarrassé pour l'établir ? Les preuves abondent dans les œuvres de l'éloquent dominicain. Nous signalons en particulier le *Discours sur la loi de l'histoire*, l'article sur l'*Église et l'Empire au IV<sup>me</sup> siècle* par le prince de Broglie, l'*Oraison funèbre d'O'Connell*, l'opuscule sur la *Liberté de l'église et de l'Italie, etc., etc.*

Dans ces œuvres, les juges les plus expérimentés trouvent de fortes traces de l'illusion libérale dont ne se défendait pas assez l'âme généreuse de Lacordaire.

Lui-même a écrit au lendemain de sa rupture avec Lamennais, après la condamnation de l'*Avenir* :

“ Sans renoncer à mes idées libérales, je comprends et je crois que l'Église a eu de très sages raisons, dans la profonde corruption des partis, pour refuser d'aller aussi vite que nous l'aurions voulu. Je respecte ses pensées et les *miennes*. (Lettre à Lamennais, 11 décembre 1832.) ”

Mais, dit *Gallus*, les œuvres de Lacordaire n'ont jamais été censurées par l'Église, depuis l'*Avenir*. Non, certes, et nous ne l'avons pas prétendu. Mais sans être censuré nommément par cette mère prudente et sage, on peut émettre des opinions risquées. Il y en a mille exemples.

Lorsque Lacordaire, dans son discours de réception à l'Académie française, faisait un pompeux éloge de Montesquieu et de son *Esprit des lois*, lorsqu'il s'écriait : “ Il eut l'honneur de dégager de l'irrégion vulgaire les principes d'une saine liberté. . . . Il est juste de dire que, si Jean-Jacques Rousseau a été, dans son *Contrat social*, le père de la démagogie moderne, Montesquieu a été, dans son *Esprit des lois*, le père du libéralisme conservateur où nous espérons un jour asseoir l'honneur et le repos du monde ”. . . . lorsque Lacordaire parlait ainsi, il faisait, avec une bonne foi parfaite, l'éloge d'un livre à l'Index. L'*Esprit des lois* est à l'Index, car c'est un ouvrage qui, sous des formes modérées, est imbu de l'esprit philosophique du XVIII<sup>ème</sup> siècle. N'avions nous pas raison de dire que Lacordaire n'est pas toujours un guide sûr pour les jeunes catholiques ?

Notre correspondant trouve que notre comparaison entre Bossuet et Lacordaire cloche terriblement. Notre *comparaison* ne cloche point, parce que nous n'en avons réellement pas faite. Nous avons

rappelé l'exemple de Bossuet, en parlant de Lacordaire, pour prouver qu'on peut être très grand dans l'Église, et cependant se tromper en matière grave.

C'en est assez. Comme nous n'avons pas le désir d'entamer une polémique sur ces sujets délicats, nous laisserons de côté les traits à l'adresse de "l'*Univers* et de son école," qui voulaient ramener notre siècle à "l'ancien régime." Une seule rectification. Pas plus que Lacordaire et ses amis, l'école de l'*Univers* ne voulait retourner à la monarchie absolue des Louis XIV et des Louis XV. Voilà quelque chose de *purement gratuit*. Louis Veillot combattait à la fois le césarisme et le libéralisme, nous pourrions entasser des colonnes de citations dans ce sens.

Quant à l'école de l'*Univers*, c'est uniquement et simplement l'école de la vérité intégrale, l'école des encycliques, l'école du *Syllabus* et de l'infailibilité, l'école des papes et de Rome.

Nous est avis qu'elle en vaut bien une autre.

Notre correspondant *Gallus* termine en nous demandant de "laisser dormir dans sa pure et harmonieuse mémoire celui qui fut à la fois un saint religieux et un grand citoyen." A Dieu ne plaise que nous noircissions la mémoire de l'illustre dominicain. Nous avons indiqué des ombres, voilà tout.

Mais cela ne nous empêche pas d'aimer et d'admirer Lacordaire, pour les services qu'il a rendus à l'Église, pour son merveilleux génie oratoire, pour son cœur d'apôtre et ses vertus héroïques.

---

(*Courrier du Canada*, 30 août)

Notre correspondant *Gallus* revient à la charge et nous adresse un second article que nous nous empressons de publier, ayant adopté pour principe d'accorder, dans nos colonnes, la plus grande liberté de discussion à ceux que nos opinions contrarient. Sauf, bien entendu, les exceptions imposées par les sujets ou le ton des écrits.

Demain nous répondrons à *Gallus*.

A Monsieur le Rédacteur du *Courrier du Canada*

Monsieur le Rédacteur,

Vous désirez ne pas entamer une polémique et ce désir je le partage avec vous. Seulement, je suis obligé par honneur et en conscience de relever certains passages de votre réponse.

Compatriote, comme je le suis, du bon abbé Lhomond. je ne puis pas oublier, pour mon propre compte, cette maxime, vieille comme le monde, qu'il a citée dans le plus populaire de ses ouvrages : *Sapiens nihil affirmat quod non probet*. Quoique je ne sois pas un sage, je veux, cependant, tenir compte de l'axiome et ne rien affirmer sans preuve.

Or, monsieur le Rédacteur, vous m'accusez d'une assertion purement gratuite. Voici les termes de votre article :

“Comme nous n'avons pas le désir d'entamer une polémique sur ces sujets délicats, nous laisserons de côté les traits à l'adresse de *l'Univers et de son école qui voulaient ramener notre siècle à l'ancien régime*. Une seule rectification. Pas plus que Lacordaire et ses amis, l'école de *l'Univers* ne voulaient retourner à la monarchie absolue des Louis XIV et des Louis XV. Voilà quelque chose de *purement gratuit*. Louis Veillot combattait à la fois le césarisme et le libéralisme : nous pourrions entasser des colonnes de citations dans ce sens.”

Monsieur le Rédacteur, laissez-moi, entre ces colonnes à venir, glisser quelques passages de Louis Veillot à l'appui de mon assertion. Louis Veillot s'est prononcé plusieurs fois ouvertement contre la monarchie parlementaire ou constitutionnelle, et il s'est posé, non moins ouvertement, en champion du pouvoir absolu ou du césarisme.

Nous lisons d'abord au tome VI de la 1re série des *Mélanges*, p. 416, 2e édition :

“Nous n'espérons rien de la TRIBUNE, rien de la presse. Nous croyons que ces institutions ne sont pas des garanties, et ne peuvent avoir elles-mêmes de garantie. Il est de leur essence de se détruire par leur propre action,” etc.

Au tome V de la même série des *Mélanges*, p. 95 ;

“Comme tous les autres, le régime parlementaire livre le monde à gouverner à un petit nombre d'individus privilégiés du talent, de l'intrigue, même de la naissance. Il ouvre la voie à tous les intérêts particuliers. Aucune cour n'est plus profonde en brigues ; nulle part le favoritisme n'est plus puissant, l'omnipotence plus insolente. On y voit des faquins en fortune, le mérite dans la disgrâce, les services méconnus, le trésor saccagé, la vérité haïe.”

Et un peu plus loin, même article :

“Avec le régime parlementaire, plus de naissance, plus de rang, plus de talent, plus de services, plus rien qui puisse désespérer la

noble ardeur des faquins, des forbans, des enfants trouvés et des sots. Tout au contraire, après le mérite suprême d'avoir fait le mal d'une certaine façon et l'avantage d'être connu par de mauvaises œuvres, il n'y a pas, devant les électeurs, de mérite plus précieux que de n'avoir rien fait."

Mais voici qui est plus éloquent encore : c'est à la fois contre le parlementarisme et pour le césarisme. Trois semaines après le fameux coup d'état de Louis Napoléon (2 décembre 1851), et au lendemain de la victoire électorale du prince, c'est-à-dire le 26 décembre, Louis Veillot écrivait dans *l'Univers* :

" La France rejettera le *Parlementarisme*, comme elle a rejeté le *Protestantisme*, ou elle périra en essayant de le vomir. Lorsqu'on a vu, il y a vingt jours, crouler soudainement la tribune et la presse, quelques-uns disaient : c'est le triomphe de la force. Nous ajoutons : C'est le triomphe du bon sens. Nous avons entendu des blessés du 2 décembre s'écrier : Y a-t-il encore une nation française ? Oui, il y en a une, et la voilà, et c'est la même qui fut toujours : une nation sensée qui ne se laisse pas toujours piper aux fictions, aux paroles vaines, aux *modes étrangères*. . . Cette nation-là, tant pis pour vous, dissidents et abstenants, si vous n'en n'êtes pas, ou si vous n'en êtes plus ! Vous n'êtes dans son sein qu'un petit nombre de pédants et de faux sages, contre qui elle est en lutte perpétuelle et qui serez vaincus. Le peuple a trouvé UN HOMME dont le nom lui rappelait moins encore des triomphes militaires qu'une éclatante victoire de l'autorité et de l'UNITÉ contre vos idées folles et vos *prétendus principes de liberté*. Il a dit à CET HOMME : Mes orateurs me fatiguent ; DÉBARRASSE-MOI, GOUVERNE-MOI." Sept millions de voix à l'HOMME du 2 décembre, vingt jours après qu'il a mis le SCELLÉ SUR LA TRIBUNE ET LA PRESSE, DISPERSÉ L'ASSEMBLÉE, crevé comme une bulle de savon toute la puissance du libéralisme ! . . Le peuple casse, annule, jette au vent la théorie révolutionnaire et PARLEMENTAIRE de 1789. Il rit au nez des tribuns humiliés. Il est las de ces *assemblées délibérantes dont la composition est NÉCESSAIREMENT le résultat de la corruption et de l'intrigue*, las de ces lois faites par des gens qui n'y entendent rien. Le peuple en a assez ; il n'en veut plus, il demande UN CHEF."

Ou je n'y entends rien, ou cette page débordante d'éloquence et de verve—nous le disons avec sincérité—est l'éloge le mieux réussi du pouvoir absolu ou du césarisme.

Passons à autre chose—De ce que le Père Lacordaire, dans son discours de réception à l'Académie, a cité et approuvé quelques passages de Montesquieu (*Esprit des lois*), vous dites : " Le Père Lacordaire faisait ainsi, avec une bonne foi parfaite, l'éloge d'un livre à l'Index ! "

Cette conclusion, monsieur le Rédacteur, est-elle bien logique ? est-elle bien conforme aux règles de l'Index ?

Dans un livre à l'Index, il y a des pensées et des passages que les catholiques citent et approuvent sans faire pour cela l'éloge du livre. Faut-il citer un exemple ? Tous les ouvrages de philosophie et de théologie reproduisent, sur la possibilité du miracle, un passage éloquent de J.-J. Rousseau. Or, ce passage est extrait des *Lettres de la Montagne*, lesquelles sont à l'Index. Est-ce à dire pour cela que tous ces philosophes et théologiens catholiques approuvent tout le contenu de ces *Lettres* ?

Autre chose encore. Vous dites : "Quant à l'école de l'*Univers* c'est *uniquement* et simplement, l'école de la vérité intégrale, l'école des encycliques, l'école du Syllabus et de l'infaillibilité, l'école des Papes et de Rome !" — Tous ces titres pompeux que vous vous décernez en vous attribuant, à vous seule, la VÉRITÉ INTÉGRALE, et en vous proclamant l'école des encycliques, du Syllabus et de l'infaillibilité, l'ÉCOLE DES PAPES ET DE ROME ; tout cet encens que vous vous offrez à vous-mêmes ; toute cette adulation pour votre parti qui tourne en excommunication et réprobation pour vos adversaires, puisque vous vous dites *la seule école des Papes et de Rome* ; tout cela mériterait une note que je n'ose pas exprimer. C'est, à tout le moins, un comble d'immodestie, auquel je ne connais qu'un pendant : le comble d'anxiété d'un lecteur distingué de l'*Univers* qui disait, après les premiers actes pontificaux de Léon XIII : "OUI, CE PAPE COMMENCE A M'INQUIÉTER."

Vous dites encore : "Dans ses œuvres (du père Lacordaire), les juges les plus expérimentés trouvent de fortes traces de l'illusion libérale, dont ne se défendait pas assez l'âme généreuse de Lacordaire." — Oui, des juges expérimentés de votre école et de votre parti ; mais le juge des juges, le Pape, lui, n'a rien trouvé à reprendre dans *ces œuvres* du P. Lacordaire. Les "opinions risquées" dont vous parlez, sont celles qui ne cadrent pas avec les idées de votre parti, et que vous deviez simplement nommer des opinions libres et permises : *In dubiis libertas*.

Au temps de Christophe Colomb, tout le monde parlait de la *mer ténébreuse*, et personne ne l'avait jamais vue. Depuis on ne l'a pas vue davantage. — Dans votre école, vous parlez sans cesse de *l'illusion libérale*, et vous oubliez toujours de nous faire voir ce qu'elle est. Pour ma part, je voudrais bien savoir ce que c'est, en avoir une définition nette, précise, technique, dans le genre de celle qui a été

donnée par un des chefs de votre école, Mgr de Ségur : "*libéral*, dit-il, belle et noble expression qui veut dire *généreux* ! Être libéral, c'est avoir l'âme élevée, largement ouverte à toutes les grandes aspirations. Rien n'est chrétien, rien n'est français, comme le sentiment qu'exprime le mot *libéral*."

(*La Liberté*, par Mgr de Ségur p. 33).

En attendant votre précieuse définition, je vous salue respectueusement.

Canada, 29 août.

GALLUS.

---

(*Courrier du Canada*, 31 août)

Notre correspondant *Gallus* s'est expliqué longuement hier, dans les colonnes du *Courrier du Canada*.

Sa lettre peut se diviser en trois parties. 1° Un requisoire contre Louis Veillot. 2° Un essai d'excuse relativement à l'éloge de Montesquieu par le père Lacordaire. 3° Une charge contre l'école de l'*Univers*.

Nous avons écrit : " Pas plus que Lacordaire et ses amis, l'école de l'*Univers* ne voulait retourner à la monarchie absolue des Louis XIV et des Louis XV. Voilà quelque chose de *purement gratuit*. Louis Veillot combattait à la fois le césarisme et le libéralisme : nous pourrions entasser des colonnes de citations dans ce sens."

Là-dessus notre correspondant, évidemment piqué des mots "*purement gratuit*," qu'il avait cependant employés d'abord à notre adresse, travaille vigoureusement à montrer dans Louis Veillot le champion du césarisme.

Nos lecteurs ont vu les citations qu'il a faites du grand publiciste catholique. Manifestement, elles se dérobent au dessein du compilateur. Les passages des *Mélanges* reproduits par *Gallus* prouvent que Louis Veillot n'avait pas foi au parlementarisme, pas plus que Donoso Cortès, pas plus que Montalembert lui-même au moment du coup d'État. Il avait constaté la stérilité, le fractionnement, l'instabilité, l'impuissance des assemblées issues de 1830 et de 1848 ; il avait compris que le parlementarisme ne pouvait s'acclimater en France, et conduisait à l'anarchie. Donoso Cortès écrivait, de Paris, en 1851 : " Ce qu'ici l'on nomme un Parlement n'est pas un parlement du tout, mais bien un assemblage confus d'individus que des

haines unissent, que des haines divisent, et qui, alors même qu'ils sont unis, restent dans l'impuissance de rien édifier, quoiqu'ils puissent tout détruire."

Témoin clairvoyant de ce spectacle, Louis Veillot désira pour la France un gouvernement plus fort et plus un. Il fit une peinture vivante du gâchis parlementaire, et prêta l'appui de son immense talent au Pouvoir qui promettait de museler l'hydre anarchique, de mettre un terme aux maux de l'Église et de la France.

Voilà quel est le sens et la portée des citations faites par *Gallus*.

Maintenant nous allons citer à notre tour. "Louis Veillot," dit notre correspondant, "s'est posé en champion du césarisme." C'est pourtant lui qui a écrit :

"*Le césarisme, la force, n'a pu sauver le monde païen, et ne nous sauvera pas. Le fer qui, dans la main du médecin, guérit, dans la main de l'insensé et du méchant, tue. Qui empêchera que César ne soit un sophiste ?*" (*Mélanges*, 1ère série, vol. V p. 25.)

C'est encore Louis Veillot qui a écrit :

"*Le despotisme n'est autre chose qu'une forme de l'anarchie, une halte durant laquelle le désordre régularise et fortifie son action.*" (*Mélanges*, 1ère série vol. V. p. 101).

Un flatteur du pouvoir absolu aurait-il signé les lignes suivantes :

"Sans doute il faut respecter les lois ; sans doute il ne faut pas admettre le droit de la révolte, mais on n'emprisonne pas la conscience humaine dans ces formules. *Si les rois sont respectables, les peuples le sont aussi. . . Il n'y a pas de droit pour la révolte ; mais il n'y en a pas davantage pour l'oppression.*" (*Mélanges*, 1ère série, vol. II. p. 205).

Et le passage qui suit, y trouve-t-on la doctrine de l'absolutisme ?

"Lorsque des gens intelligents et qui connaissent la valeur des mots, parlent d'une société, ils entendent cet état régulier où des lois fortes et sages mettent tout à l'abri des caprices d'un seul homme, qui est un tyran, ou d'une seule force qui est la multitude. Quand la volonté d'un seul fait tout, sans autre loi, c'est un despotisme ; quand la multitude peut tout, malgré les lois, c'est une anarchie." (*Mélanges*, 1ère série, vol. V. p. 338).

*Gallus* a parlé de la monarchie absolue des Louis XIV et des Louis XV. Qu'il se donne le plaisir de lire le parallèle entre Louis IX et Louis XIV qui se trouve dans l'opuscule intitulé : *De quelques erreurs sur la papauté*, pages 139 et suivantes, et il verra que l'idéal de Louis Veillot était, non pas la monarchie de Louis XIV, mais la monarchie chrétienne et tempérée de Saint Louis.



Nous croyons inutile d'insister davantage. Passons à l'incident-Montesquieu. *Gallus* essaie d'excuser Lacordaire de cette incartade libérale :

“ De ce que Lacordaire, a *cité et approuvé* quelques passages de Montesquieu (*Esprit des lois*) vous dites : Le père Lacordaire faisait ainsi, avec une bonne foi parfaite, l'éloge d'un livre à l'Index ! Cette conclusion, monsieur le rédacteur, est-elle bien logique ? . . . Dans un livre à l'Index, il y a des pensées et des pages que les catholiques citent et approuvent sans faire pour cela l'éloge du livre.”

Tout cela est élémentaire. Mais tel n'est pas le cas dont nous nous occupons. Nous n'avons pas dit que Lacordaire avait *cité et approuvé quelques passages de Montesquieu*, ce qui pouvait certainement arriver sans scandale. Nous avons rappelé qu'en pleine Académie française, un an avant sa mort, l'illustre orateur avait fait un pompeux éloge de Montesquieu et de son *Esprit des lois*. Il n'approuvait pas tel ou tel passage. Il louait l'ouvrage. Nous citons de nouveau cette tirade ;

“ Montesquieu, *élevé par trente ans de méditations au-dessus des erreurs de sa jeunesse*, prenait place, dans son *Esprit des lois*, à côté d'Aristote et de Platon. *Il eut l'honneur de dégager de l'irreligion vulgaire les principes d'une saine liberté*. . . Il est juste de dire que, si Jean-Jacques Rousseau a été, dans son *Contrat social*, le père de la démogogie moderne, Montesquieu a été, dans son “*Esprit des lois*,” le père du libéralisme conservateur où nous espérons un jour *asseoir l'honneur et le repos du monde*.” (*Œuvres de Lacordaire*. Notices et panégyriques, p. 353).

Pas de réserves ; une louange générale ! Et il s'agissait d'un livre faux et dangereux, d'un livre à l'Index !

Cela fut jugé *risqué*, n'en déplaise à *Gallus*. M. Frédéric Godfrey, le grand historien littéraire, qui n'appartient pas à notre ombreuse école, écrit à ce propos :

“ Le Père Lacordaire excita naguère quelque surprise, *en ne tempérant pas de fortes réserves* l'hommage qu'il rendait à l'auteur des *Lettres persanes* et de l'*Esprit des lois*, à la tribune de l'Académie française.” (*Prosateurs français*, vol. 3, p. 590).

Ce seul fait suffirait à prouver que le Père Lacordaire n'est pas toujours un guide sûr, et qu'il donne dans l'illusion libérale.

Enfin *Gallus* livre carrière à sa verve contre l'école de l'*Univers*, “votre école,” dit-il, et nous ne le contredirons pas. Il est singulièrement offusqué de ce que nous avons appelé cette école “l'école

dé la vérité intégrale, des encycliques, du *Syllabus*, de l'infailibilité, des papes et de Rome." Ces expressions l'agacent, et il y paraît. "Tout cela, s'écrie-t-il, mériterait une note que je n'ose exprimer." Nous tremblons après coup, à la pensée du péril encouru.

Pourtant nos expressions ne sont pas si coupables. Pie IX, dans un bref au président du comité catholique d'Orléans, a désigné une école qui ne veut pas "embrasser la vérité toute entière," et comme cette école n'était pas celle de l'*Univers*, on a fini par appeler celle-ci, pour la distinguer de l'autre, l'école de la vérité intégrale. Le motif n'était pas si mauvais !

"L'école des encycliques." Eh ! oui, les Encycliques *Mirari vos*, *Jamdudum*, *Quanta Cura*, *Immortale Dei*, *Libertas* ont fait tressaillir de joie les gens de cette école, tandis qu'il en est d'autres que l'Encyclique *Quanta Cura*, par exemple, a fort troublés.

"L'école du *Syllabus*." C'est un lieu commun des annales contemporaines. Ne sait-on pas que Louis Veuillot a eu l'honneur d'être consulté lors des préliminaires de ce grand acte, qui fut acclamé par lui et ses amis avec une allégresse sans mélange ? Dans un autre camp, M. de Falloux a écrit : "A l'apparition du *Syllabus* une sorte de commotion violente fit tressaillir la chrétienté. . . . Le motif était facile à discerner, et Rome, j'en suis convaincu, observa avec une vigilance clairvoyante, dont profitera l'avenir, les mouvements divers qui surgirent au sein du monde civilisé." Ces paroles ne respirent pas précisément un vif enthousiasme pour le *Syllabus*.

"L'école de l'infailibilité." Est-il nécessaire d'évoquer dans le *Courrier du Canada* le souvenir de *Rome pendant le Concile* ?

"L'école des papes et de Rome." Sans doute ; Pie IX et Léon XIII ont tour à tour comblé l'*Univers* de leurs bénédictions.

Ici nous prions notre contradicteur de veiller sur sa plume. Il nous fait dire "la seule école, etc. Nous avons dit "l'école." En polémique, ces nuances valent qu'on les respecte.

Mais hâtons-nous de terminer. Dans certaines œuvres de Lacordaire, avons-nous dit, des juges expérimentés ont trouvé de fortes traces de l'illusion libérale. *Gallus* ne paraît pas se fier à ces juges. Pourtant c'étaient des hommes éminents : Mgr de Ségur, le P. At, l'abbé Morel, etc., dont l'*Hommage aux jeunes catholiques libéraux*, le *Vrai et le faux*, et les *Incartades libérales* ont été honorés de Brefs du Saint-Père.

Notre correspondant s'écrie :

"Au temps de Christophe Colomb, tout le monde parlait de la mer

ténébreuse, et personne ne l'avait jamais vue. Dans votre école, vous parlez sans cesse de l'illusion libérale et vous oubliez toujours de nous faire voir ce qu'elle est."

Serait-ce donc à dire que l'illusion libérale, que le libéralisme catholique, est un mythe, une chimère inventée par les ultras de l'*Univers*? *Gallus* voudrait-il l'insinuer? M. de Falloux disait un jour: "Je voudrais bien trouver quelqu'un qui me dit en quelques mots précis ce que c'est qu'un catholique-libéral." C'est cela; le libéralisme catholique est comme la mer ténébreuse: on ne l'a jamais vu.

Pie IX pourtant l'avait vu. Il l'a désigné dans toute une série de brefs. Il a dénoncé ces "doctrines qu'on appelle *catholiques libérales*," et leurs fauteurs qui "s'efforcent d'établir une alliance entre la lumière et les ténèbres." (Bref au cercle St-Antoine de Milan.) Il a loué les membres de la fédération des cercles catholiques de Belgique d'être "remplis d'aversion pour les principes *catholiques libéraux*," ajoutant: "ceux qui sont imbus de ces principes font profession, il est vrai, d'amour et de respect pour l'Église, et *semblent consacrer à sa défense leurs talents et leurs travaux*; mais ils s'efforcent néanmoins de pervertir sa doctrine et son esprit. . . . Ils pensent qu'il faut absolument suivre cette voie pour enlever la cause des dissensions, *pour concilier avec l'Évangile le progrès de la société actuelle*." (Bref au sénateur Canart d'Hanale), Pie IX a encore félicité les rédacteurs du journal *la Croix*, de Bruxelles, du dessein qu'ils avaient conçu: "de produire, de défendre, de mettre en lumière, de faire pénétrer dans les esprits tout ce que le St-Siège a enseigné contre des doctrines coupables, ou contre des doctrines plus ou moins fausses et reçues en plus d'un lieu, *notamment contre le libéralisme catholique; qui tâche de concilier la lumière avec les ténèbres, la vérité avec l'erreur*." (Bref aux rédacteurs du journal *la Croix*).

Pie IX s'escrimait sans doute contre des moulins à vent, il combattait un mythe, une erreur qui n'avait pas plus d'existence que la mer ténébreuse? *Gallus* n'oserait le prétendre.

Quant à Louis Veillot, il a reçu le plus magnifique témoignage que jamais journaliste catholique ait obtenu, et l'école de l'*Univers* peut montrer avec orgueil ce titre glorieux. Le 31 janvier 1874 le pape écrivait à l'illustre publiciste:

"Dans cette grande perturbation de la société civile, comme vos efforts et vos forces, cher fils, *sont fidèlement appliqués à la propa-*

*gation du bien*, vous ne devez pas vous étonner d'être dans la tribulation... Pendant que les ennemis les plus acharnés de l'Église... se trouvent emportés à grande vitesse dans la voie de l'injustice... pendant que ceux *qui cherchent à concilier les ténèbres avec la lumière* se flattent fallacieusement et vainement d'atteindre au terme de leurs vœux ; pendant que d'autres, par la crainte d'une violente tempête, courbent inconsidérément la tête devant la fausse sagesse du siècle, . . . . . vous, mon cher fils, d'un cœur ferme, confiant et tranquille, vous attendez, avec tous les bons, les temps et les moments que le Père Céleste a assignés dans sa puissance etc."

Avec un tel parchemin, l'école de l'UNIVERS peut braver bien des inimitiés, et laisser tomber bien des traits.

En voilà bien long, mais la lettre de *Gallus* appelait tous ces redressements.

---

(*Courrier du Canada*, 3 septembre).

Le désir d'abrégé nous a fait omettre de toucher un point particulier du dernier article de notre correspondant *Gallus*.

Nous nous croyons tenu de réparer aujourd'hui cette omission.

Vers la fin de sa communication, *Gallus* a écrit les lignes suivantes :

" Pour ma part, je voudrais bien savoir ce que c'est (l'illusion libérale), en avoir une définition nette, précise, technique, dans le genre de celle qui a été donnée par un des chefs de votre école, Mgr de Ségur : "*Libéral*," dit-il, belle et noble expression qui veut dire "généreux ! Être libéral, c'est avoir l'âme élevée, largement ouverte à toutes les grandes aspirations. Rien n'est chrétien, rien n'est français comme le sentiment qu'exprime le mot *libéral*. (*La Liberté*, par Mgr de Ségur p. 33)."

Or, la manière dont cette citation est faite par *Gallus*, ne rend pas justice à la pensée de Mgr de Ségur. Séparée de ce qui précède et de ce qui suit, cette pensée ne se trouve pas rendue avec toute l'exactitude désirable.

En justice pour l'illustre écrivain, nous devons rétablir le texte, en remontant d'abord quelques lignes plus haut :

" Le nom de *liberté*, aussi bien que la grande chose qu'il exprime, est du domaine du christianisme ; car c'est l'Église, et l'Église seule [nous le verrons tout à l'heure] qui a rendu la liberté à l'humanité, asservie presque entièrement sous le joug avilissant du vice et des hommes du vice. Le mot *liberté* fait partie de la langue chré-

tienne. Dans le vocabulaire du protestantisme et de la Révolution, *liberté* ne signifie plus liberté ; cela signifie *indépendance, révolte, licence.*"

" *Il en est de même du mot libéral, belle et noble expression, etc.*"

Suivent les mots cités par GALLUS. Puis Mgr de Ségur continue :

" Eh bien ! ils nous l'ont pris ; ils nous l'ont pris, comme ils nous ont pris le mot de liberté ; . . . . ils sont parvenus à rendre le mot libéral synonyme d'esprit fort et de libre-penseur . . . Et si l'on ne va pas jusque-là, être libéral, c'est au moins ne pas être aussi absolu, aussi affirmatif que le sont les vrais catholiques, en ce qui concerne les décisions du Saint-Siège, les règles et les traditions de la doctrine." (*La liberté*, par Mgr de Ségur, pages 32 et 33.)

Voilà la pensée de Mgr de Ségur dans tout son développement. Le fragment donné par notre correspondant *Gallus* ne la rendait pas avec toute l'exactitude désirable.

Nos lecteurs maintenant sauront à quoi s'en tenir.

(*A suivre.*)

# NOTES HISTORIQUES SUR LA BAIE D'HUDSON

---

## 2ÈME ÉPOQUE

Jusqu'ici nous n'avons encore vu que des vaisseaux anglais dans les eaux de la Baie d'Hudson depuis sa découverte en 1610 par Henry Hudson ; mais à partir de 1662, ce coin reculé du Nouveau-Monde va devenir le théâtre d'une lutte acharnée entre l'Angleterre et la France. Les ruses et les chances des combats le feront passer tantôt à l'une tantôt à l'autre de ces deux puissances, jusqu'à ce qu'enfin un traité le rende à l'Angleterre à qui appartient la gloire de la découverte.

Certains historiens ont avancé que vers cette même époque un Français du nom de Chouart Desgroseillers s'était rendu par terre jusqu'à la Baie d'Hudson en passant par le lac Winnipeg et la rivière Nelson, et qu'ainsi il aurait eu connaissance du pays de la Rivière-Rouge bien avant le Chevalier de LaVerandrye ; cette affirmation manque de preuves, tandis que des documents authentiques la contredisent et nous apprennent que Chouart Desgroseillers fit son premier voyage à la Baie d'Hudson par mer à l'automne de 1662. Voici comment il eut connaissance de la Baie d'Hudson et ce qui le détermina à entreprendre ce voyage.

Nous lisons dans les Relations des Jésuites qu'en l'année 1660 un missionnaire se trouvant à trente-deux lieues de Tadoussac y rencontra un parti de 80 Algonquins.

Parmi ces sauvages il y en avait un du nom d'*Awatanic* qui fit au missionnaire le récit d'un voyage entrepris deux ans auparavant par lui et quelques autres Indiens pour visiter les débris épars des tribus algonquines du côté de la Baie d'Hudson. Il dit au Père qu'il s'était rendu sur les bords de cette baie (la Baie James sans doute) au commencement de l'hiver de 1659 ; qu'il avait hiverné là avec les siens ; qu'il était reparti de cet endroit au printemps de 1660, se dirigeant vers le Lac Saint-Jean et le Saguenay, et qu'enfin il était arrivé à Tadoussac vers la fin de juillet.

Ayant pris note de ce récit le missionnaire remonta à Québec où il rencontra Chouart Desgroseillers qui arrivait du Lac Supérieur où il avait passé l'hiver. Il revenait de cet hivernement avec 60 canots chargés des plus riches pelleteries. Ici on comprend facilement que pour avoir réussi à se procurer une aussi belle cargaison de fourrures dans l'espace d'un seul hiver, Desgroseillers n'avait pas employé son temps à faire des découvertes. Il peut se faire que dans ses rapports avec les sauvages sur les bords du Lac Supérieur il ait entendu parler d'une grande mer au Nord et que déjà il formait le dessein de s'y rendre quand il fit la rencontre du missionnaire Jésuite venant de Tadoussac. Le fait est que ce fut à la suite du récit que lui fit ce Père qu'il se décida à chercher les moyens d'aller à la Baie d'Hudson par mer.

Quelques bourgeois de Québec à qui il s'adressa se réunirent en société pour lui équiper un petit navire et le Journal des Jésuites nous dit que *Chouart Desgroseillers partit de Québec* sur un vaisseau pour se rendre à la Baie d'Hudson durant l'été de 1662.

A partir de ce moment nous pouvons suivre Desgroseillers dans ses voyages et nous avons la certitude qu'il n'alla jamais à la Rivière-Rouge.

Desgroseillers entra dans la Baie d'Hudson au mois de septembre et vint jeter l'ancre à l'entrée de la rivière Hayes à trois milles de la rivière Nelson. Son premier soin fut de chercher un lieu sûr pour son vaisseau et un endroit svantageux pour un établissement. Il le trouva à neuf milles en remontant la rivière, dans des îles qui offraient au navire un abri contre le courant et les glaces. Pour bâtir son fort il choisit la côte sud de la rivière.

Dans le cours de l'hiver les Canadiens qui étaient avec Desgroseillers parcouraient les bois pour y faire la chasse et pour y rencontrer des sauvages avec qui ils pourraient faire des échanges. Un jour, sur les bords de la mer, ils aperçurent un établissement européen qu'ils n'avaient pas encore remarqué ; ils en furent étonnés et se hâtèrent de rapporter le fait à Desgroseillers. Aussitôt ils résolurent d'aller tous ensemble s'assurer à qui appartenait cet établissement. Ils s'avancèrent les armes à la main pour éviter toute surprise. Mais lorsqu'ils ne furent plus qu'à une petite distance ils s'aperçurent qu'il n'y avait rien là de bien redoutable. Ce n'était qu'une misérable chaumière à demi fermée contre le vent et qui paraissait avoir été bâtie très à la hâte. La porte n'en était pas même fermée. Ils y pénétrèrent et trouvèrent les six matelots abandonnés l'au-

tomne précédent par le navire de Boston. Grande fut la joie de ces pauvres gens ; ils saluèrent les Canadiens comme des sauveurs et ne demandèrent pas mieux que de les suivre à leur établissement. Ils leur racontèrent leur triste aventure et les souffrances qu'ils avaient endurées depuis qu'ils étaient là. Ils avaient vécu de chasse tant qu'avait duré leur munition ; mais ils étaient à la veille de périr quand la Providence avait conduit les chasseurs canadiens au bord de la mer. Ces six matelots reprirent bientôt des forces et augmentèrent la garnison de Desgroseillers.

Quelques semaines plus tard il vint au camp de Desgroseillers des sauvages qui lui dirent qu'à huit lieues dans les terres, sur les bords de la rivière Nelson, il y avait un établissement anglais dans lequel se trouvait beaucoup de monde. C'était l'établissement de sir Thomas Button. Cette nouvelle intrigua beaucoup Desgroseillers, qui se croyait seul avec ses hommes dans ces parages ; il ignorait complètement les voyages qu'y avaient faits précédemment les navires anglais et surtout l'établissement qu'ils y avaient commencé l'année précédente.

Le fort de Thomas Button était gardé par une soixantaine d'hommes tandis que Desgroseillers n'avait que 14 hommes de disponibles en ce moment ; néanmoins il résolut d'attaquer le fort anglais pour s'en emparer ; mais afin de ne pas s'exposer à un échec, il voulut choisir un moment propice. Il savait qu'à certains jours de fête on faisait de copieuses libations et que plusieurs se trouvaient hors de combat à la suite de ces réjouissances. Il choisit le six de janvier pour donner l'assaut dans l'espoir que ce jour-la il aurait facilement raison de la garnison. D'ailleurs si Desgroseillers s'était cru un moment seul possesseur de ce pays, Thomas Button et ses hommes étaient dans le même cas. Aucun d'eux dans cet établissement n'avait le soupçon de l'arrivée d'un autre navire après le leur ; ils se croyaient les seuls habitants blancs de ces contrées et ne montaient guère la garde pour éviter une surprise.

Desgroseillers qui avait aussi compté là-dessus, ne s'était pas trompé. Le jour des Rois, dans le fort de sir Thomas Button, maîtres et serveurs étaient plongés dans un tel état d'ivresse que personne ne s'aperçut de l'approche des Canadiens. La sentinelle dormait d'un profond sommeil, et le fort n'était pas même fermé, tant on y vivait sans inquiétude. Comme on le pense bien, l'assaut fut facile. La garnison se rendit de la meilleure grâce du monde et Desgroseillers, après cette capture, demeura maître de toute la Baie d'Hudson.



De bonne heure au printemps les Indiens qui étaient déjà venus l'année précédente, ainsi qu'un bon nombre d'autres, apportèrent le produit de leur chasse à la Baie, et Desgroseillers profita seul de tout l'avantage des échanges faits avec eux. On peut se faire une idée des profits qu'il était à même de réaliser dans ce commerce quand on sait que toutes les plus riches fourrures du nord étaient apportées là et que les sauvages n'avaient aucune idée de la valeur des objets qu'ils recevaient en échange. Il reçut une si grande quantité de fourrures qu'en peu de temps sa cargaison fut complète et au mois de juillet il mit à la voile pour Québec, emmenant avec lui les prisonniers du fort capturé durant l'hiver et laissant son fils Chouart avec quelques Canadiens pour garder le poste durant son absence.

Quoique apparemment Desgroseillers eût rempli ses obligations à l'égard de la Compagnie des bourgeois de Québec, il fut cependant très mal reçu par eux. On ne sait ce qu'ils lui reprochèrent. Desgroseillers avait-il des prétentions exagérées sur sa part de la cargaison ; voulait-il bénéficier seul de la capture du fort anglais ? La chose est possible et paraît naturelle. Le fait est que les choses ne se réglèrent pas comme il s'y attendait et qu'il fut profondément blessé de la manière dont on le traita. N'espérant pas obtenir justice à Québec, il résolut de faire passer en France son beau-frère Radisson, pour aller porter des plaintes à la Cour. Malheureusement Radisson ne fut pas mieux traité à Paris que Desgroseillers ne l'avait été au Canada. Les choses traînèrent en longueur, et on finit par ne plus s'occuper de cette question. Radisson en écrivit à Desgroseillers, le pressant de passer lui-même à Paris pour y soutenir sa cause. Pendant tout ce temps-là Chouart demeurait seul à la Baie d'Hudson. Desgroseillers s'embarqua pour la France probablement vers l'année 1666. Rendu à Paris, il fit à la Cour un rapport de son voyage à la Baie d'Hudson, des succès obtenus, et des profits réalisés ; il se plaignit des injustices que la Compagnie de Québec lui faisait subir, et après avoir fait un tableau des chances que ces contrées offraient pour le commerce des fourrures, il demanda des secours pour continuer ses voyages et son commerce au nom et sous les auspices de la France. Mais soit que les accusations portées contre lui fussent fondées, ou que ses prétentions fussent exagérées, ou enfin que ses ennemis l'eussent devancé à Paris pour ourdir contre lui des complots, son plaidoyer n'eut aucun effet, et on ne lui donna pas gain de cause. Irrité de ce traitement qu'il regardait comme une profonde

iugratitude pour les services rendus à la France, il résolut de se venger en offrant à l'Angleterre de se mettre à son service et d'aller reprendre la Baie d'Hudson au nom du gouvernement anglais.

C'était une trahison, mais elle ne fut pas inspirée, comme on le dit, par un motif de religion. On a prétendu que Desgroseillers avait trahi la France parce qu'il était huguenot ; c'est une erreur historique, car Desgroseillers n'était pas huguenot. Des documents qui nous permettent de le suivre depuis son arrivée au Canada jusqu'à 1680, nous prouvent qu'il était catholique, et que sa trahison ne fut que l'effet d'un mouvement de vengeance et d'une ambition déçue.

Dans les registres des Trois-Rivières le nom de Desgroseillers figure comme parrain à maintes reprises depuis 1660 jusqu'à 1680 ; or s'il eut été huguenot, comme quelques-uns le prétendent, il est très certain que l'Église ne l'eût point reçu pour une cérémonie religieuse de ce caractère, et si elle l'a reçu c'est qu'elle avait la conviction qu'il était catholique. Ce qui a pu donner le change sur ce point, c'est que son beau-frère Radisson était huguenot.

Mal reçu à la Cour de France, Desgroseillers songea à s'adresser à la Cour de Londres. De toute nécessité il lui fallait trouver les moyens de retourner à la Baie d'Hudson où il avait laissé son fils Chouart, au printemps de 1663. Sans doute en voulant offrir ses services à l'Angleterre pour lui livrer la Baie d'Hudson, il commettait une action basse et indigne d'un homme d'honneur ; mais on s'explique comment il a pu se laisser dominer par un sentiment de vengeance en voyant le peu de cas qu'on faisait des services réels qu'il venait de rendre à son pays.

Un ambassadeur anglais, qui se trouvait à Paris en ce moment, témoin des refus qu'éprouvait Desgroseillers et comprenant quel avantage résulterait pour son pays de s'attacher un tel homme, s'aboucha avec lui et l'engagea à passer à Londres, lui promettant de lui faire obtenir tous les secours désirables pour son entreprise. Desgroseillers d'accord avec son beau-frère Radisson, laissa Paris pour suivre l'ambassadeur anglais de l'autre côté de la Manche. Ses propositions n'eurent pas de peine à être agréées du gouvernement anglais. L'Angleterre ne demandait pas mieux que de reprendre des postes qu'elle regardait comme lui appartenant. La chose d'ailleurs devenait très facile par l'entremise de Desgroseillers ; il n'y avait pas de combat à livrer ; le vaisseau n'avait qu'à se présenter pour prendre possession de toute cette contrée.

Un navire (le *Nousack-Ketch*) fut équipé immédiatement et confié au capitaine *Zachary Gillam*. Il partit de Gravesend le 3 juin 1668, ayant à son bord Desgroseillers et Radisson. Ils arrivèrent le 29 septembre à l'embouchure de la rivière Nelson. Desgroseillers n'eut qu'à se montrer pour reprendre le fort qu'il avait laissé à la garde de son fils et pour faire passer la Baie d'Hudson aux armes de l'Angleterre.

Depuis son départ pour le Canada les sauvages avaient continué d'apporter des fourrures, et il y en avait une quantité prodigieuse d'entassées dans le fort. Au printemps le vaisseau fut chargé et Desgroseillers retourna à Londres rendre compte de son entreprise. Le résultat de son voyage dépassait toute espérance et l'on en fut si satisfait que des personnages importants de la Cour firent au roi Charles II une demande pour obtenir une charte leur concédant le privilège exclusif de la chasse sur toutes les terres dont les eaux se jettent dans la Baie d'Hudson. Cette charte fut accordée au prince de Rupert, cousin du roi, le 2 mai 1670. Ce fut l'origine de la fameuse Compagnie de la Baie d'Hudson, encore si puissante aujourd'hui dans le pays. (1)

Aussitôt après l'octroi de sa charte, la compagnie étant organisée, envoya comme gouverneur à la Baie d'Hudson M. Charles Bayly, qui commença un nouvel établissement sur la rivière Rupert au fond de la Baie James où Desgroseillers était déjà allé l'hiver précédent.

L'organisation d'une compagnie de commerce à Londres pour faire la traite des fourrures à la Baie d'Hudson; les privilèges étendus qui lui étaient accordés par le roi; l'envoi d'un gouverneur pour former de nouveaux établissements dans ces contrées et s'y fortifier contre d'autres tentatives de la part des Français eurent pour effet d'éveiller l'attention de la cour à Paris et on n'y resta pas tout-à-fait indifférent à la perte que venait de faire la France en laissant passer ces établissements à l'Angleterre. Durant l'été de 1671

(1) Voici les noms de ceux qui firent les premiers actionnaires de cette Compagnie :

1. Le prince de Rupert; 2. Christopher, duc d'Albemarle; 3. William, comte de Craven; 4. Henri, lord Arlington; 5. Anthony, lord Ashly; 6. Sir John Robinson, Chevalier; 7. Sir Robert Vynar, Baronet; 8. Sir Peter Culleton, Baronet; 9. Sir Edward Hungerford, Chevalier du Bain; 10. Sir Paul Neele, Chevalier; 11. Sir John Griffet, Chevalier; 12. Sir Philippe Carteret, Chevalier; 13. James Hayes; 14. John Kirk; 15. Francis Millington; 16. William Prettyman; 17. John Fenn et 18. John Portman, Écuyers.

le Père Albanel, missionnaire au Canada, partit de Québec pour se rendre par terre jusqu'à la Baie d'Hudson. Il suivit, pour s'y rendre, la route du Saguenay et du lac St-Jean. Il était envoyé secrètement par le gouvernement français pour aller prendre possession de ce pays au nom de la France. Le Père Albanel était accompagné d'un Français du nom de M. de Saint-Simon et il était guidé par des sauvages qui avaient l'habitude de voyager dans ces terres. Ils rencontrèrent plusieurs voyageurs qui avaient déjà parcouru cette route et qui avaient visité la Baie d'Hudson huit ans auparavant par cette voie. Le Père Albanel hiverna sur les bords de la Baie James et travailla durant l'hiver à l'instruction des sauvages. Au printemps, avant de retourner à Québec, il renouvela au nom du roi de France, la prise de possession de toutes ces contrées, en y arborant les armes de la France.

Le Gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson avait déjà son établissement à l'embouchure de la rivière Rupert et Desgroseillers avait pris lui-même possession de la Baie James en 1670, à son retour d'Angleterre.

Radisson et Desgroseillers demeurèrent à la Baie d'Hudson au service de l'Angleterre jusqu'à l'année 1676 ; mais comme tous les traîtres ils ne jouirent pas longtemps de la faveur de leurs nouveaux maîtres et ils eurent aussi à se plaindre des traitements de la Compagnie à leur égard. Pour s'en venger ils résolurent de repasser en France dans l'espoir d'y obtenir leur pardon, et pour offrir leurs services dans le cas où le gouvernement français voudrait tenter de reprendre ses établissements sur la Baie.

Pour le moment la France se borna à pardonner à ces deux traîtres ; Desgroseillers vint demeurer à Trois-Rivières et Radisson prit du service dans les Iles françaises.

De 1676 à 1682 nous ne voyons pas que l'Angleterre ait été troublée dans la possession de ses établissements de la Baie d'Hudson. La Compagnie en profita pour étendre son commerce en bâtissant de nouveaux forts au fond de la Baie James. N'ayant aucune rivale à opposer, les profits durant ces six années furent immenses. Les fourrures les plus riches arrivaient de l'Est, du Sud et de l'Ouest et nous allons voir qu'en 1684 il y avait dans un seul petit poste pour quatre cent mille francs de pelleteries.

En Canada les commerçants canadiens qui savaient déjà par expérience quels profits pouvait procurer la traite des fourrures à la Baie d'Hudson, considéraient avec jalousie les établissements anglais

formés pour ainsi dire à la porte de Québec. En 1682 ils résolurent de former une compagnie pour aller, eux aussi, partager les avantages qu'offrait le commerce dans ces contrées. Ils équipèrent deux vaisseaux, le *Saint-Pierre* et le *Charente* et en offrirent le commandement à Desgroseillers et à Radisson, à condition qu'ils iraient s'emparer de quelque établissements anglais à la Baie d'Hudson. Pour ces derniers c'était un moyen de réparer leur trahison ; ils en profitèrent et acceptèrent l'offre de cette compagnie, qui prit le nom de compagnie du Nord. Ils se rendirent immédiatement à la Baie d'Hudson ; mais ils trouvèrent les forts anglais si bien fortifiés qu'ils n'osèrent pas les attaquer : ils longèrent la côte occidentale de la baie jusqu'à l'embouchure de la rivière Hayes et y bâtirent le fort Bourbon.

Le printemps suivant (1683), Desgroseillers retourna à Québec rendre compte à la compagnie de son hivernement et du succès de son voyage. Chose étonnante, les mêmes difficultés qu'il avait rencontrées vingt ans auparavant avec la compagnie qui l'avait envoyé à la découverte de la Baie d'Hudson se renouvelèrent avec celle-ci. Le mécontentement qu'il en conçut l'exaspéra tellement qu'il passa en France, comme la première fois, pour se plaindre et demander justice.

Lord Preston se trouvait alors ambassadeur à Paris. Ayant eu connaissance du mécontentement de Desgroseillers et du peu de chance qu'il avait d'être écouté, il lui fit des avances et des promesses si pompeuses au nom du gouvernement anglais qu'il trahit une fois de plus sa patrie. Radisson, qui était resté à la baie en charge du fort Bourbon, obtint une pension viagère de douze-cents louis sterling pour remettre ce fort aux Anglais ; il y avait dans ce poste pour quatre cent mille francs de fourrures,

A l'automne de 1684 la Compagnie du Nord équipa à ses frais un vaisseau pour aller reprendre le fort Bourbon par surprise ; mais cette tentative échoua. L'équipage de ce vaisseau fut obligé d'hiverner dans une petite rivière non loin du fort et au printemps il retourna à Québec. La Compagnie du Nord souffrit à cette occasion une perte de cent mille francs.

En 1685 la cour de France se plaignait au cabinet de Londres et demanda la reddition des forts français sur la Baie d'Hudson ; les négociations traînèrent en longueur et en 1686 il n'y avait encore rien de restitué. La Compagnie du Nord voulut essayer une seconde fois de se faire justice elle-même et de se dédommager de ses pertes

Elle obtint du marquis de Denonville un détachement de 80 hommes presque tous Canadiens, et commandés par les chevalier de Troyes, pour aller par terre reprendre les forts anglais sur les bords de la baie. MM. de Ste-Hélène, d'Iberville et de Méricourt faisaient partie de cette expédition.

Cette poignée de braves partit de Québec au mois de mars 1686 et arriva à la Baie d'Hudson le 20 juin, après avoir traversé des pays inconnus, tous coupés de précipices et avoir enduré des fatigues incroyables. Cette petite troupe avait reçu ordre de s'emparer de tous les établissements anglais formés au fond de la baie par Desgroseillers et Radisson. Elle s'acquitta de sa mission avec un courage chevaleresque. Tous ces établissements furent enlevés avec tant de promptitude que les assiégés n'eurent pas même le temps de se reconnaître. Ce fut une surprise générale ; personne dans ces forts n'aurait pu avoir le soupçon que quelqu'un entreprendrait à cette saison de venir les attaquer de ce côté. Si jamais des soldats ont fait preuve de force, de courage et d'énergie ce fut bien dans cette expédition. On citerait peu de faits comparables à la marche de ces hardis militaires.

A la suite de cet exploit les Anglais ne possédaient plus que le fort Bourbon à la Baie. Quand la nouvelle de ces pertes arriva à Londres on poussa les hauts cris ; on alla jusqu'à accuser le roi d'être la cause de ce désastre.

Jusqu'à l'année 1692 les Français gardèrent tous les postes qu'ils avaient reconquis. En 1693 l'Angleterre réussit à reprendre le fort Ste-Anne qui n'était gardé que par 5 Canadiens.

Comme le fort Bourbon était un des plus importants, M. d'Iberville voulut essayer de le reprendre aux Anglais. Au mois d'août 1694 il partit de Québec avec deux vaisseaux, le Poli qu'il commandait lui-même et la Salamandre confiée à M. de Sévigny, son frère. Il arriva à la baie le 24 septembre. Aussitôt que ses vaisseaux furent entrés dans la rade il fit descendre son monde à terre avec ses canons et commença à établir ses batteries.

Il y avait dans le fort 32 canons, 14 pierriers et 53 hommes pour le défendre.

“ Depuis le 25 septembre jusqu'au 14 octobre,” dit Jérémie dans son journal, “ nous ne cessâmes pas un instant de harceler la garnison qui demanda enfin à capituler et se rendit à condition d'avoir la vie sauve, ce que nous leur accordâmes facilement. M. d'Iberville fit son entrée le 15 octobre, et la rivière sur laquelle le fort est situé reçut

le nom de Ste-Thérèse, parce que le fort fut réduit sous l'obéissance des Français le jour de la fête de sainte Thérèse.

“ Nous perdîmes en cette occasion un frère de M. d'Iberville. Le fort était assez bien fourni de toutes sortes de marchandises et de munitions tant de guerre que de bouche. Nos navires hivernèrent là parce que la saison était trop avancée pour retourner en Europe.”

Durant l'hiver la garnison eut beaucoup à souffrir du scorbut et une vingtaine d'hommes en moururent. M. d'Iberville ne put repartir avec ses vaisseaux qu'à la fin de juillet 1695 pour retourner en France. Il laissa au fort Bourbon 67 hommes sous le commandement de M. de Laforest. M. de Martigny était lieutenant et M. Jérémie, enseigne. Un missionnaire, le Père Marest, qui avait accompagné cette expédition, demeura à la Baie d'Hudson pour donner ses soins à la garnison, et essayer d'instruire les naturels du pays.

Les Français ne restèrent pas longtemps les paisibles possesseurs du fort Bourbon. Le 2 septembre 1696 les Anglais arrivèrent à la baie avec quatre vaisseaux de guerre et une galiotte à bombe. M. de Sévigny, qui était parti de la Rochelle avec deux petits navires, le Hardi et le Dragon, arriva deux heures après les Anglais, mais comme ceux-ci occupaient déjà la rade, il ne put donner aucun secours aux Français et fut obligé de retourner en France pour ne pas s'exposer à périr dans les glaces.

Les Anglais commencèrent l'attaque le 5 septembre, et dès le lendemain quatre cents hommes firent une descente vers le fort. Le commandant français, M. de Laforest ordonna à 14 de ses hommes de sortir des retranchements et d'aller s'embusquer dans les buissons pour s'opposer aux Anglais et les empêcher d'approcher trop près du fort ; M. Jérémie les commandait. Ces 14 hommes savaient si bien cacher leur nombre et tiraient si à propos que les Anglais n'osaient pas s'avancer dans la crainte de tomber dans quelque embuscade et ils durent se borner à lancer des bombes sans cependant causer de grands dommages. A la fin les Français, voyant leurs vivres et leurs munitions s'épuiser et d'ailleurs n'attendant aucun secours d'Europe songèrent à capituler. Croyant avoir affaire à une nombreuse garnison qui pouvait les tenir longtemps en échec à la veille de l'hiver et les exposer à souffrir beaucoup des rigueurs de la saison, les Anglais se montrèrent extrêmement faciles et généreux sur les conditions de la capitulation. Ils promirent aux Français de les faire transporter sur des terres françaises et leur donnèrent la liberté d'emporter avec eux tous leurs effets. Mais quand les Anglais

virent le peu d'hommes qui les avaient ainsi tenus en échec, ils eurent honte d'avoir accordé une capitulation à si bon marché et à cette honte ils ajoutèrent celle de fausser leur promesse.

Au lieu de faire conduire les soldats honorablement jusqu'en France avec leurs effets, ils pillèrent tout, marchandises et pelleteries, et ils emmenèrent leurs prisonniers en Angleterre, où ils les gardèrent en prison durant quatre mois. Enfin, après ce laps de temps, ils furent remis en liberté et purent repasser en France, où l'on faisait déjà les armements de quatre vaisseaux de guerre pour aller reprendre à la Baie d'Hudson le poste perdu l'année précédente.

Le commandement de cette petite flotte fut confié à M. d'Iberville ; ces vaisseaux étaient le *Pélican*, de cinquante canons et le *Palmier*, de quarante canons, le *Profond* et la *Violente*. M. d'Iberville avait avec lui son frère, M. de Sévigny.

Lorsque les vaisseaux arrivèrent à l'entrée de la baie, ils la trouvèrent encore toute couverte de bancs de glaces flottantes ; ils furent obligés de se séparer pour éviter de se briser les uns contre les autres. M. d'Iberville prit les devants. M. Duguay, qui commandait le *Profond*, fut poussé vers le Nord par les courants, et dans sa route il rencontra trois vaisseaux anglais contre lesquels il se battit pour éviter d'être capturé. Les trois vaisseaux anglais étaient le *Hampshire*, le *Deering* et l'*Hudson* ; ils se rendaient tous les trois à l'intérieur de la baie pour fortifier le poste Bourbon.

Dans ces régions polaires la navigation présente à chaque instant des dangers qui demandent, de la part des marins, une habileté et une hardiesse peu communes.

Les flots de la mer sont lourds et couverts, la plus grande partie de l'année, de bancs de glace qui ressemblent à des montagnes flottantes. Pour peu que la mer soit agitée, ces énormes glaçons, soulevés par les flots, menacent à chaque instant de broyer les vaisseaux qui s'aventurent dans ces dangereux passages.

M. d'Iberville eut bien vite perdu de vue les trois autres navires, et, le 4 septembre, il entra seul dans la rade du fort Bourbon. Le 5, il envoya la chaloupe à terre avec vingt-cinq hommes de l'élite de son équipage ; il n'avait pas eu connaissance des navires anglais à l'entrée de la baie et par conséquent ne se tenait nullement sur ses gardes.

Le 6, pendant que ses vingt-cinq hommes étaient encore à terre, d'Iberville aperçut à quelques lieues au large, trois voiles qui semblaient bouvoyer pour se diriger vers lui ; il crut que c'étaient ses vaisseaux qui arrivaient. Il donna les signaux de reconnaissance,



mais ne recevant pas de réponse. il comprit qu'il allait avoir affaire à trois vaisseaux ennemis qui venaient pour le bloquer dans la rade. La position était des plus critiques pour d'Iberville ; une partie de son équipage était absente ; ses vaisseaux n'apparaissaient pas pour lui porter secours, et il n'avait qu'à choisir entre combattre contre trois navires, ou se rendre prisonnier.

Le *Hampshire* portait cinquante-six canons, le *Deering* trente-six et l'*Hudson* trente-deux. Le vaisseau de M. d'Iberville portait cinquante pièces de canons. La partie était inégale, mais d'Iberville préféra payer d'audace et courir les chances d'un combat ; il leva l'ancre et s'avança au-devant des Anglais. Ceux-ci se flattaient d'avoir bon marché de lui quand ils le virent s'approcher seul.

Les trois vaisseaux anglais s'avançaient rangés en ligne, le *Hampshire* en tête. Ils s'attendaient à si peu de résistance que l'intrépidité de M. d'Iberville leur en imposa.

A neuf heures et demie le combat s'engagea. Le *Pélican* voulut aborder tout de suite le *Hampshire*. M. de la Potherie, à la tête d'un détachement canadien, se tenait prêt à sauter sur son pont, mais celui-ci l'évita. Alors d'Iberville rangea le *Deering* et l'*Hudson*, en leur lâchant ses bordées. Le *Hampshire*, revirant de bord, s'attacha à lui, le couvrit de mousqueterie et de mitraille, et hacha ses manœuvres. Le feu était extrêmement vif sur les quatre vaisseaux. Enfin, après trois heures de combat, le *Hampshire* courant pour gagner le vent, recueille ses forces et pointe ses pièces pour couler bas son adversaire. Celui-ci, qui a prévu son dessein, le prolonge vergue à vergue. Les boulets et la mitraille font un terrible ravage. Le *Pélican* redouble son feu, pointe ses canons si juste, et lâche une bordée si à propos que son fier ennemi fit tout au plus sa longueur de chemin et sombra sous voile. Pas un homme de l'équipage ne fut sauvé.

Aussitôt d'Iberville court droit à l'*Hudson* qui était au moment d'entrer dans la rivière Sainte-Thérèse ; mais celui-ci, se voyant sur le point d'être abordé, amena son pavillon. Le *Deering*, auquel on donna la chasse, réussit à se sauver. Cette victoire donna la Baie d'Hudson aux Français. Le fort Bourbon, assiégé quelques jours après, se rendit à condition que la garnison serait transportée en Angleterre. Ainsi le dernier poste que les Anglais avaient dans ces régions tomba au pouvoir de la France, qui demeura maîtresse de tout ce pays jusqu'à l'année 1714, où, par le honteux traité d'Utrecht, la Baie d'Hudson fut définitivement cédée à l'Angleterre.

G. DUGAST.

## BIOGRAPHIE.

### MGR. FRANCOIS-XAVIER DE LAVAL-MONTMORENCY,

PREMIER ÉVÊQUE DU CANADA.

(1623-1708.)

Après Jacques-Cartier qui découvrit le Canada en 1534, Samuel de Champlain qui fonda Québec en 1608, Paul de Chaumede de Maisonneuve qui établit Montréal en 1642, il appartenait à un prélat de venir jeter les fondements de l'Église de la Nouvelle-France.

Mgr de Laval arriva au Canada en l'année 1659.

François-Xavier de Laval, abbé de Montigny, issu de l'illustre maison de Montmorency-Laval, naquit à Laval, ville du Maine, France, le 30 avril 1623. (1)

Son père se nommait Hugues; il était seigneur de Laval. Sa mère s'appelait Michelle Péricard.

Le jeune de Laval reçut une éducation distinguée au collège de la Flèche (France) sous la direction des RR. PP. Jésuites.

Ordonné à Paris, le 23 septembre 1647 et devenu archidiacre d'Evreux en 1648, il fut bientôt jugé digne de l'épiscopat.

Une bulle du pape Alexandre VII, le 5 juillet 1658, créa l'abbé F. X. de Montmorency-Laval évêque titulaire de Pétrée, *in partibus infidelium* (Petra en Arabie). Le 8 décembre suivant, Mgr de Laval fut consacré par le nonce papal dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. C'était le jour de l'Immaculée-Conception, et en mémoire de cette fête, Mgr de Laval choisit ce vocable pour le nom patronal de sa cathédrale.

Aussitôt après le sacre, Mgr F. X. de Laval résolut d'aller exercer son ministère évangélique dans la colonie du Canada que la France venait d'établir.

Nommé vicaire-apostolique pour l'Amérique Septentrionale par un nouveau bref du Souverain-Pontife et muni des pouvoirs du séminaire des missions étrangères de Paris, Mgr de Montmorency-Laval fit voile vers Québec, où il débarqua le 16 juin 1659, avec

(1) D'après d'autres auteurs, le lieu de naissance de Mgr de Laval serait Montigny-sur-Avre.

plusieurs prêtres séculiers qui prirent possession des diverses cures en Canada.

Deux ans après son arrivée à Québec, Mgr de Laval repassa en France, et pendant son séjour à Paris, il érigea, le 26 mars 1663, le séminaire de Québec, dont Louis XIV confirma l'existence par lettres-patentes dès le mois d'avril suivant.

A la même date, un édit royal, qui formait un conseil souverain chargé de gouverner le Canada, nommait Mgr de Laval un des trois présidents de ce conseil.

Le 11 juillet 1666, Mgr de Laval consacra l'église paroissiale de Québec en cathédrale qu'il dédia à l'Immaculée-Conception et à saint Louis comme second patron.

En 1668, le 9 octobre, il fit l'ouverture solennelle du petit séminaire de Québec qui donna naissance, en 1852, à la célèbre Université-Laval.

C'est en 1670 que Mgr F. X. de Laval obtint du pape Clément X d'être nommé évêque de Québec et suffragant immédiat du Saint-Siège. Mais Mgr de Laval fut obligé de traverser de nouveau en France, afin de faire ratifier son titre par le roi Louis XIV qui s'arrogeait le droit de nomination aux évêchés dans toutes les dépendances coloniales de la France.

Les bulles qui avaient été gardées à Rome, furent enfin proclamées le 1er octobre 1674.

De retour en Canada, Mgr de Laval composa un chapitre de chanoines par un décret du 6 novembre 1684, tandis que le 14 du même mois, le séminaire assumait la charge à perpétuité de la cure de Québec.

En butte aux difficultés que suscitait dans le pays le trafic odieux de l'eau-de-feu ou des liqueurs alcooliques, Mgr. de Laval retourna, en 1684, à la cour de Louis XIV et séjourna en France jusqu'en 1688. Il se choisit alors un successeur qu'il envoya en Canada, en 1685, comme vicaire-général. Ce dernier était l'abbé Jean-Baptiste de la Croix-Chevrières de Saint-Valier, aumônier même du roi Louis XIV.

Après la consécration de son coadjuteur à Paris, Mgr de Laval s'y démit de l'évêché de Québec, le 24 janvier 1688, puis revint en Canada se reposer des labeurs si ardues de son apostolat. Il se retira au grand séminaire de Québec, où il vécut encore vingt années au milieu des mortifications et de la plus grande sollicitude pour l'Église du Canada qu'il avait réussi à fonder et à consolider à jamais.

Mgr de Laval expira le 6 mai 1708, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans et six jours, après cinquante années d'épiscopat et trente-cinq années passées à la tête de l'église de la Nouvelle-France.

Avant sa mort, Mgr de Laval avait doté le séminaire de Québec des seigneuries de Beaupré, de l'île Jésus, de l'île aux Vaches et de la Petite-Nation. Il avait fondé un collège industriel à Saint-Joachim, un autre établissement du même genre au Château-Richer, en même temps qu'un couvent pour les RR. Sœurs de la Congrégation.

Il nous reste de Mgr François de Laval près d'une centaine de documents épiscopaux consignés dans le tome I des *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*.

Mgr de Laval avait aussi ordonné quarante et un prêtres, érigé canoniquement vingt-cinq à trente paroisses. Il avait présidé cent dix fois aux cérémonies de confirmation dans les différentes missions de son vaste diocèse.

Inhumé dans sa cathédrale, au-dessous de la première marche du maître-autel, le corps de Mgr de Laval y a été découvert, le 19 septembre 1877, après cent soixante-dix ans de sépulture.

Ses cendres ont été transférées, le 23 mai 1878, à la chapelle du séminaire d'où ces précieuses reliques seront exhumées une dernière fois, pour être probablement, dans un avenir plus ou moins prochain, placées sur les saints autels, à la vénération des fidèles.

Sur la relation de la vie sainte de ce prélat, Mgr E. A. Taschereau, son seizième successeur, institua, en 1880, à Québec, un comité d'enquête canonique aux fins de faire déclarer par la cour de Rome, la béatification de Mgr François-Xavier de Laval-Montmorency.

Déjà ce procès de canonisation est très avancé, le rapport de la commission ecclésiastique de Québec ayant été terminé et expédié à Rome en 1883.

De nouvelles procédures décrétées en France et au Canada viennent d'être soumises au Saint-Siège.

D'après quelques photographies modernes, Mgr de Laval était d'une taille grande et svelte, avec une physionomie remplie d'une douce gravité. Sur sa figure un peu oblongue se dessine un air tout paternel, sous les traits de la mâle énergie de l'apôtre-missionnaire. On y remarque aussi l'expression d'une sage autorité et d'une profonde vertu.

Les armes de famille de Mgr de Montmorency-Laval étaient en forme de bouclier portant signe de la rédemption. En termes héraldiques, l'écusson était d'or à la croix de gueules cantonnées de seize alérions d'azur.

J. HERMAS CHARLAND.

## CHRONIQUE.

---

Notre bien-aimé Pontife, Léon XIII, quoi qu'en disent les feuilles vendues aux juifs et aux francs-maçons, se porte (Dieu merci) à merveille malgré les fatigues que lui imposent les nombreuses réceptions qu'il ne cesse de donner pendant cette année mémorable de de son Jubilé sacerdotal.

Les journaux catholiques nient aussi que le Saint-Père songe le moins du monde à quitter la Ville-Éternelle. *L'Osservatore* conclut comme suit un article remarquable, traitant cette question : " Le Pape restera à Rome tant que les intérêts de l'Église exigeront qu'il y reste. Qu'il y soit mal à l'aise ; qu'il y soit insulté, que sa sécurité personnelle soit menacée, il restera tant qu'il le croira nécessaire, sans céder à la persécution et sans avoir peur des menaces. L'histoire compte beaucoup de Papes martyrs. Ils auraient pu éviter la mort par la fuite, et pourtant ils sont restés. . . .

" L'avenir est inconnu ; nul ne peut dire aujourd'hui ce que sera demain. Mais malheur à Rome, malheur à l'Italie, le jour où le Pape chercherait ailleurs un asile ! "

Parmi les causes de béatification actuellement en instance, une des plus intéressantes est celle du Vénérable François-Marie-Paul Libermann, fondateur de la Société des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie, réunie en 1848 à celle du Saint-Esprit, et spécialement vouée à l'évangélisation des Noirs de l'Afrique. Fils d'un rabbin de Saverne (Alsace), qui le destinait à lui succéder, il reçut le baptême au collège Stanislas (Paris), à l'âge de vingt-deux ans, fit ses études théologiques au Séminaire de Saint-Sulpice, et mourut, à Paris, en odeur de sainteté, le 2 février 1852.

\*  
\* \*  
\*

Le cardinal Lavigerie, archevêque de Carthage, a organisé une croisade contre l'esclavage africain ; il a reçu en Belgique et en Angleterre un accueil des plus consolants ; sa cause a créé un vrai enthousiasme.

Carathéodory-Effendi, ministre de Turquie en Belgique, ayant protesté contre la partie du discours prononcé à Bruxelles par le cardinal, dans laquelle l'éminent prélat imputait les horreurs de cet esclavage au mahométisme, Son Éminence lui répliqua avec une fermeté pleine de douceur, lui donna des preuves irréfragables de la vérité de ses assertions et conclut par ces termes à la fois conciliants et énergiques :

“Mais que M. Carathéodory obtienne des Cheiks-ul-Islam des divers pays musulmans la déclaration formelle qu'ils considèrent la capture violente de l'infidèle et sa vente par le croyant comme contraire au droit naturel et au droit divin, ainsi que nous le déclarons en Europe, il justifiera pour l'avenir, à ma très-grande joie, la religion musulmane de l'accusation portée contre elle, et il fera cesser enfin les horreurs de l'esclavage aujourd'hui acceptées par les représentants temporels et spirituels de l'Islam.

“ Mais, jusque-là, je continuerai à dire hautement ce que j'ai vu, entendu, touché de mes mains, depuis trente années, parce qu'il est nécessaire que je le dise pour que l'Europe le sache et arrête enfin ces infamies. ”

\* \* \*

En France l'œuvre satanique de laïcisation se poursuit ; les sœurs hospitalières de l'asile des convalescents de Vincennes ont reçu l'ordre de quitter cet établissement le 1er octobre. Bien entendu, l'on ne s'est pas enquis pour cela de l'avis des malades, qui seront les premiers à pâtir de ce changement, vu par eux de très-mauvais œil. Mais que pèse l'intérêt des malades devant les haines de secte ?

Le gouvernement, si brave quand il n'a, pour lui résister, que de pauvres religieuses, a passé plus d'un mauvais quart d'heure à l'occasion des funérailles du “ général Eudes. ” L'émeute a grondé, le flot communal est monté, et si, grâce au déploiement des forces militaires, il n'a pu envahir Paris, il a montré du moins que l'ordre était loin d'être assuré. La famine qui menace la France en ce moment réserve peut-être de cruelles épreuves à notre ancienne mère-patrie ; si elle pouvait du moins lui ouvrir les yeux sur son état déplorable, elle devrait être considérée comme une messagère bien-faisante du Dieu miséricordieux, qui protège la France malgré ses torts, comme il aurait épargné Sodome s'il y avait trouvé dix justes.

\* \* \*

L'Italie a beau faire toutes les bassesses possibles à l'Allemagne, celle-ci ne pourra la retirer du guêpier dans lequel elle s'est engagée à Massouah. M. Crispi est revenu de Friedrichs ruhe Gros-Jean comme devant. Les protestations de la Turquie finiront par produire leur effet, car la Russie et la France ne peuvent faire autrement que s'unir sur cette question et donner tort à cette jeune étourdie qui doit à la France tout ce qu'elle est, et dont le rêve est d'arracher à sa bienfaitrice le sceptre de la Méditerranée.

\*  
\* \*

Chez nous le thermomètre politique est monté tout à coup à une hauteur fabuleuse ; les piques-niques conservateurs sont à l'ordre du jour, et les désaveus, ou menaces de désaveu des lois provinciales pleuvent drus sur nos têtes. Si ce n'était que cela on pourrait encore se consoler, car plus il y a de bruit, moins d'ordinaire il y a d'effet. Malheureusement nous attirons beaucoup trop sur nous les regards de nos voisins, qui eux vaquent tranquillement à leurs affaires, et ne brûlent pas la centième partie de la poudre que nous brûlons en rhodomontades. Ce qui néanmoins, est pire que tout cela, c'est qu'au lieu de laver notre linge sale en famille, nous convions le monde entier à être témoins de nos misères. C'est triste à dire, mais c'est cela.

D. C.

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Conseils aux jeunes filles et aux jeunes femmes, par MATHILDE BOURDON.

Le titre du livre dit ce qu'il est : une série de conseils dont jeunes filles et jeunes femmes pourront tirer un réel profit : il y est question des livres qu'on peut lire, des comptes qu'on doit tenir, de la façon dont on cause en famille ou dont on fait les honneurs de son salon, des jours où l'on reçoit, et de beaucoup d'autres choses très pratiques et par conséquent très utiles. Tout cela est écrit simplement, et dénote une bonne éducation et un grand bon sens, qualités qui ne surprendront aucune des nombreuses lectrices de Mme Bourdon. Notons que Mme Bourdon n'aime pas les monologues dans les salons, et s'efforce d'en détourner les jeunes filles : excellent conseil entre tant d'autres, et que nous voudrions bien voir suivre par toutes les jeunes filles et jeunes femmes du monde. Le monologue supprimé ! Quel doux rêve ! Espérons que le livre de Mme Bourdon produira ce bon résultat, en même temps que beaucoup d'autres, qui sont d'ailleurs bien plus importants.

---

### Histoire de l'Italie, depuis 1815 jusqu'à la mort de Victor-Emmanuel, par ÉLIE SORIN.

"L'Italie doit être et doit rester la sœur de la France," dit M. E. Sorin en terminant. C'est, à ses yeux, la justification, j'allais dire la morale de l'ouvrage. Il est impossible de se trouver en contradiction plus flagrante avec la réalité. Si l'Italie était dans les sentiments que l'auteur lui prête, elle aurait fait alliance avec la France pour le cas où nous serions attaqués injustement, au lieu de conclure un pacte de cette nature avec l'ennemi héréditaire de sa "sœur". Elle se fût concertée avec nous pour contenir, au besoin, les maîtres de Gibraltar, de Malte, de Chypre, les détenteurs de l'Égypte, au lieu de combiner avec eux une action éventuelle contre la France. En voilà assez pour faire ressortir combien est fautive la pensée fondamentale du livre, à quel point il serait fâcheux de le placer entre les mains de la jeunesse inexpérimentée. Sous le bénéfice de cette réserve capitale, nous reconnaitrons que l'*Histoire de l'Italie* est écrite avec une modération relative. Tout en approuvant ce qui doit être blâmé et en condamnant ce qui doit être loué, l'auteur s'applique à rester impartial. Ainsi, bien qu'il ait attaqué par de vaines objections la Bulle d'Indiction, "le concile du Vatican, dit-il, apparaît avec une grandeur et une dignité qu'on ne saurait nier." Il comprend qu'après la prise de Rome, "des nécessités morales empêchaient le Pape d'accepter aucun compromis ;" mais il se trompe étrangement en affirmant que la Cour de Rome était très satisfaite de la loi des garanties "et devait l'être !" (p. 293.) Le récit commence à la chute de Napoléon Ier ; il s'arrête à la mort de Pie IX et de Victor-Emmanuel. Sans apporter de faits nouveaux, M. Sorin, s'il juge mal, expose clairement ce qui s'est passé en Italie pendant cette période troublée. Le résultat est fâcheux pour la France ; l'avenir montrera les conséquences qu'entraîneront pour l'Italie sa rupture avec la Papauté et cette prise de Rome, commise contrairement à l'avis des Italiens les plus éclairés, comme M. E. Rendu rappelait dans un écrit substantiel, dont le travail de M. Sorin n'est pas propre à infirmer les conclusions.



**Mon bon Gaston, souvenirs intimes et familiers, par sa sœur OLGA, Vicomtesse DE SIMARD DE PITRAY, née DE SÉGUR.**

Ce livre s'adresse surtout aux amis, à ceux qui ont connu et par conséquent aimé Mgr de Ségur, et pour lesquels rien de ce qui touche au saint prélat ne peut rester indifférent. Je n'oserais trop le recommander aux autres, qui seraient tentés, je le crains, de le trouver un peu puéril en quelques-unes de ses pages. Cependant plusieurs chapitres sont de nature à intéresser tout le monde, parce qu'ils projettent un jour nouveau sur certains faits ou certains personnages de l'histoire religieuse contemporaine. De ce nombre sont les chapitres où il est question de Louis Veillot, du P. Ventura, de Mgr Mérode, de Pie IX, de Mgr Darboy : il y a là vraiment des traits caractéristiques et que l'auteur a bien fait de recueillir : car ils nous aident à mieux connaître maintes personnes et maintes choses de notre temps. Le livre est d'ailleurs bien écrit, comme tout ce qui sort de la famille de Ségur : mais le régal littéraire du volume c'est l'*Appendice*, où Mme de Pitray a réuni quelque lettres intimes de son frère. Ces pages, aussi pleines d'esprit que de cœur, et d'une allure vraiment originale et charmante, feront désirer au lecteur que la Correspondance de Mgr de Ségur soit publiée tout entière : c'est là surtout qu'on apprendra à connaître et à apprécier l'aimable et spirituel prélat. — (*Polybiblion.*)

**Nouveau Manuel de Chants Liturgiques, par l'abbé C. BOURDUAS.**

Les livres de ce genre ne nous manquent pas. Celui-ci a un avantage que n'ont point ses prédécesseurs. Vu la notation moderne que l'auteur a adoptée, il sera naturellement regardé de meilleur œil que les autres dans les nombreux couvents de la province. Quiconque a quelques notions de musique le prendra, en effet, de préférence à ses devanciers, dont la notation le rebute au premier abord ; mais quiconque se guide par la raison et non le préjugé préférera toujours pour le chant grégorien l'ancienne notation à la nouvelle.

L'auteur s'est permis d'allonger considérablement les dernières syllabes des mots ; rien n'est pourtant plus contraire à la bonne prononciation du latin. Quant aux brèves dont l'ouvrage se trouve parsemé d'une manière purement arbitraire, elles rendront à peu près impossible un chant d'ensemble, et à moins que le même système ne soit adopté partout, causeront des cacophonies regrettables lorsque des personnes habituées à un système différent se trouveront réunies en chœur avec celles qui feront usage du Nouveau Manuel.

Nous soupirons après une tentative partant de plus haut, et introduite dans les églises du monde catholique tout entier ; mais nous avouons qu'à mesure que les années s'écoulent nous nous éloignons davantage de l'unité si désirable du chant liturgique.

**Manuel d'Hygiène à l'usage des écoles et des familles, par SÉVERIN LACHAPELLE, M.D.**

Ce petit volume est excellent pour les parents, les maîtres et les maîtresses ; nous ne le croyons point adapté aux écoles, quoi qu'en dise le titre, à moins que par le mot *écoles* on n'entende la classe supérieure de nos collèges et académies.

Mais nous croyons qu'il devrait être entre les mains de tout chef de famille, de tout maître et de toute maîtresse qui comprend son devoir, et que mille petits détails qu'il renferme devraient être enseignés aux enfants goutte à goutte et surtout mis en pratique.